

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2517

10 octobre 2013

SOMMAIRE

Airbourne Holdings 1 S.à r.l.	120770	Linden Developpement S.A.	120816
Groupe Socota Industries	120770	L.M.B.E. Europe S.A.	120816
KV Lux Consultants S.à r.l.	120815	McAfee Security S.à r.l.	120770
Laotse Asia Restaurant S.à r.l.	120816	Mecsa S.A.	120816
LDV Management S.à r.l.	120816	TES Global Investments S.à r.l.	120770
"Le Pain Vital" S.A., Biobrout Bäckerei Gerard	120816		

McAfee Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.931.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 juin 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 août 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013120713/13.

(130146633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Groupe Socota Industries, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 32.296.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 12 juillet 2013 a renouvelé le mandat de l'administrateur unique.

- Monsieur Salim ISMAIL, administrateur de sociétés, La Cotonnière d'Antsirabe, Villa Dominique, route d'Ambositra Antsirabe, Madagascar, administrateur unique.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 12 juillet 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour GROUPE SOCOTA INDUSTRIES

Société anonyme

Référence de publication: 2013120588/18.

(130146449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

TES Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Airbourne Holdings 1 S.à r.l.).

Capital social: GBP 249.842,50.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.804.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of the month of August.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Airbourne Holdings 1 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 178.804, incorporated on 17 July 2013 by deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 2 August 2013 by deed of notary Me Edouard Delosch, prenamed, not yet published in the Mémorial.

The Meeting was presided by Me Magdalena Staniczek, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Me Elsa Idir, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state as follows:

1. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. This list will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

2. It appears from the attendance list that the entire share capital of the Company and all shareholders are represented at the present Meeting so that the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

3. The agenda of the Meeting is as follows:

Agenda:

Determination of the terms, rights and obligations of the Shares of the different Classes and Categories as set forth in the amended and restated articles of the Company referred to below;

Increase of the issued share capital of the Company to two hundred forty-nine thousand eight hundred forty-two Pounds Sterling and fifty Pound Sterling pence (£ 249,842.5) by the issue of a total of four million four hundred sixty-three thousand two hundred forty (4,463,240) Shares of different Classes and Categories as set forth below, for a total issue price of three hundred ninety-six thousand one hundred eleven Pounds Sterling (£ 396,111.-) to the subscribers as set forth in the table below, payment in cash of the issue price by the subscribers, allocation of the issue price as to the aggregate nominal value of the new Shares so issued to the issued share capital and the balance to the freely distributable share premium:

Subscriber	Class Category	Number of shares subscribed					
		A	B	C	D	E	F
Louise Rogers	O-1	32,231	32,231	32,231	32,231	32,231	32,231
	SWE-2	107,813	107,813	107,813	107,813	107,813	107,813
	O-1	21,237	21,237	21,237	21,237	21,237	21,237
William Donoghue	SWE-2	58,887	58,887	58,887	58,887	58,887	58,887
	SWE-3	58,000	58,000	58,000	58,000	58,000	58,000
	O-1	19,431	19,431	19,431	19,431	19,431	19,431
Matthew O'Sullivan	SWE-2	34,725	34,725	34,725	34,725	34,725	34,725
	SWE-3	84,000	84,000	84,000	84,000	84,000	84,000
Appleby Trust (Jersey) Limited	SWE-2	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000

Subscriber	Class Category	Number of shares subscribed				Issue Price in GBP
		G	H	I	J	
Louise Rogers	O-1	32,231	32,231	32,231	32,231	30,335
	SWE-2	107,813	107,813	107,813	107,813	143,750
	O-1	21,237	21,237	21,237	21,237	19,988
William Donoghue	SWE-2	58,887	58,887	58,887	58,887	78,516.70
	SWE-3	58,000	58,000	58,000	58,000	7,733.30
	O-1	19,431	19,431	19,431	19,431	18,288
Matthew O'Sullian	SWE-2	34,725	34,725	34,725	34,725	46,300
	SWE-3	84,000	84,000	84,000	84,000	11,200
Appleby Trust (Jersey) Limited	SWE-2	30,000	30,000	30,000	30,000	40,000
Total Issue Price						396,111

- Change of name of the Company into "TES Global Investments S.à r.l.";

- Amendment and restatement of the articles of association in order to take into account the above items and such further amendments set forth in the amended and restated articles of association substantially in the form attached to the proxies.

After the above has been approved, the following resolution has been passed (as a sole resolution).

Sole Resolution

The Meeting determined the terms, rights and obligations of the Shares of the different Classes and Categories as set forth in the amended and restated articles of the Company below.

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company to two hundred forty-nine thousand eight hundred forty-two Pounds Sterling and fifty Pound Sterling pence (£ 249,842.5) and to issue of a total of four million four hundred sixty-three thousand two hundred forty (4,463,240) Shares of different Classes and Categories as set forth above for a total issue price of three hundred ninety-six thousand one hundred eleven Pounds Sterling (£ 396,111.-) to the

subscribers as set forth in the table in the agenda. Thereupon the subscribers, each represented by Me Magdalena Staniczek, prenamed, pursuant to proxies dated 2 August 2013, (a copy of which shall remain attached to the present deed to be registered therewith), confirmed their subscription to the new Shares as set forth in the table in the agenda and the payment of the total issue price in cash.

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The Meeting resolved to allocate the issue price as to the aggregate nominal value of the new Shares issued to the issued share capital and the balance to the distributable share premium.

The Meeting resolved to change the name of the Company into “TES Global Investments S.à r.l.”.

The Meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth therein as follows:

“ **Art. 1. Denomination, Form.** There exists among the holders of Shares, a company in the form of a “société à responsabilité limitée” under the name of “TES Global Investments S.à r.l.” (the “Company”).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Luxembourg. It may be transferred to any other place in Luxembourg by means of a resolution of a General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.2. The address of the registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the Board of Managers.

2.3. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2.4. In the event that the Board of Managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 3. Object-Purpose.

3.1. The object and purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

3.2. The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.3. The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

3.4. The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

3.5. The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

3.6. In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.7. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.8. Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 5. Share Capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at two hundred forty-nine thousand eight hundred forty-two Pound Sterling and fifty Sterling pence (£ 249,842.5) represented by twenty-four million nine hundred eighty-four thousand two hundred fifty (24,984,250) Shares of Class A, B, C, D, E, F, G, H, I, and J (each Class of Shares sub-divided into one Category O-1, one Category SWE-2 and one Category SWE-3 as set forth below) of a nominal value of one Sterling pence (£ 0.01) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation, as follows:

- two million four hundred ninety-eight thousand four hundred twenty-five (2,498,425) Class A Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category A-O-1 Shares, two hundred thirty-one thousand four hundred twenty-five (231,425) Category A-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category A-SWE-3 Shares;

- two million four hundred ninety-eight thousand four hundred twenty-five (2,498,425) Class B Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category B-O-1 Shares and two hundred thirty-one thousand four hundred twenty-five (231,425) Category B-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category B-SWE-3 Shares;

- two million four hundred ninety-eight thousand four hundred twenty-five (2,498,425) Class C Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category C-O-1 Shares and two hundred thirty-one thousand four hundred twenty-five (231,425) Category C-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category C-SWE-3 Shares;

- two million four hundred ninety-eight thousand four hundred twenty-five (2,498,425) Class D Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category D-O-1 Shares and two hundred thirty-one thousand four hundred twenty-five (231,425) Category D-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category D-SWE-3 Shares;

- two million four hundred ninety-eight thousand four hundred twenty-five (2,498,425) Class E Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category E-O-1 Shares and two hundred thirty-one thousand four hundred twenty-five (231,425) Category E-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category E-SWE-3 Shares;

- two million four hundred ninety-eight thousand four hundred twenty-five (2,498,425) Class F Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category F-O-1 Shares and two hundred thirty-one thousand four hundred twenty-five (231,425) Category F-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category F-SWE-3 Shares;

- two million four hundred ninety-eight thousand four hundred twenty-five (2,498,425) Class G Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category G-O-1 Shares and two hundred thirty-one thousand four hundred twenty-five (231,425) Category G-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category G-SWE-3 Shares;

- two million four hundred ninety-eight thousand four hundred twenty-five (2,498,425) Class H Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category H-O-1 Shares and two hundred thirty-one thousand four hundred twenty-five (231,425) Category H-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category H-SWE-3 Shares;

- two million four hundred ninety-eight thousand four hundred twenty-five (2,498,425) Class I Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category I-O-1 Shares and two hundred thirty-one thousand four hundred twenty-five (231,425) Category I-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category I-SWE-3 Shares; and

- two million four hundred ninety-eight thousand four hundred twenty-five (2,498,425) Class J Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category J-O-1 Shares and two hundred thirty-one thousand four hundred twenty-five (231,425) Category J-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category J-SWE-3 Shares.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation.

5.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.4. Repurchase and Cancellation

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3) whereby for the avoidance of doubt all Categories within such Class are to be repurchased and cancelled at the same time, such Class of Shares gives the right to holders thereof to the Total Cancellation Amount (and as the case may be, the relevant SWE Catch Up Amount and/or the SWE Adjusted Plus Amount) in accordance with the economic rights of the Category of Shares they hold as follows:

5.4.1. the holders of the Category O-1 of Shares of that Class are entitled pro rata to their holding in Category O-1 to the Total Category O-1 Cancellation Amount and shall receive from the Company for each of their Category O-1 Shares so repurchased and cancelled an amount equal to the Category O-1 Cancellation Value per Share;

5.4.2. the holders of the Category SWE-2 of Shares of that Class are entitled pro rata to their holding in Category SWE-2 to the Total Category SWE-2 Cancellation Amount and shall receive from the Company for each of their Category SWE-2 Shares so repurchased and cancelled an amount equal to the Category SWE-2 Cancellation Value per Share; and

5.4.3. the holders of the Category SWE-3 of Shares of that Class are entitled pro rata to their holding in Category SWE-3 to the Total Category SWE-3 Cancellation Amount and shall receive from the Company for each of their Category SWE-3 Shares so repurchased and cancelled an amount equal to the Category SWE-3 Cancellation Value per Share;

5.4.4. The "Total Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Board of Managers on the basis of the relevant Interim Accounts taking into account available funds and assets, and approved by the General Meeting. The Total Cancellation Amount of the Class(es) of Shares shall be the Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class(es) unless otherwise proposed by the Board of Managers taking into account available funds and assets and resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.5. Any available share premium or other capital reserves shall be freely distributable in accordance with provisions hereof.

Art. 6. Economic Rights: Category O-1 Shares - Category SWE Shares.

6.1. Category O-1 Shares

6.1.1. The Category O-1 Shares shall be entitled to Overall O-1 Categories Right pro rata within the relevant Category (ies). The Overall O-1 Categories Right attaching to Category O-1 Shares applies globally to all Category O-1 Shares and all Categories O-1, but will, on an Investment Return made through the repurchase and cancellation of a Class of Shares, be rolled onto the relevant Category O-1 (and the Shares therein) of the Class which is repurchased and cancelled at that time.

6.1.2. Overall O-1 Categories Right: the Overall O-1 Categories Right shall be 100% of any Investment Return less the Overall SWE Categories Right.

6.2. Category SWE Shares

6.2.1. The Category SWE Shares are entitled to the Overall SWE Categories Right; whereby a Category SWE-2 Share is entitled to ten times (10x) the amount to which a Category SWE-3 Share is entitled. The Overall SWE Categories Right attaching to Category SWE Shares applies globally to all Category SWE Shares and all Categories SWE (always the Category SWE-2 and the Category SWE-3 of the same Class taken together) but will, on an Investment Return made through the repurchase and cancellation of a Class of Shares, be rolled onto the relevant Category SWE-2 and Category SWE-3 of the Class which is repurchased and cancelled at that time.

6.2.2. Overall SWE Categories Right:

6.2.2.1. before the First Exit (and regardless of whether or not the Trigger has been met), the Overall SWE Categories Right shall be the SWE Minimum Return of any Investment Return then made;

6.2.2.2. at the First Exit,

(a) if the Trigger has been met prior to (and remains met at), or is met at, such First Exit, the Overall SWE Categories Right shall be the SWE Maximum Return of the Investment Return then made plus the SWE Catch Up Amount (if any);

(b) if the Trigger has not been met prior to, or was met prior to but is no longer met at, or is not met at, such First Exit, the Overall SWE Categories Right shall be the SWE Minimum Return of the Investment Return then made;

6.2.2.3. after the First Exit each and every time an Investment Return is made, it must be verified whether or not the Trigger is met (or remains met) at that time:

(a) if the Trigger is met (and remains met), the Overall SWE Categories Right shall be SWE Maximum Return of the Investment Return then made plus the SWE Adjusted Plus Amount (if any);

(b) if the Trigger is not met (or is no longer met), the Overall SWE Categories Right shall be the SWE Minimum Return plus the SWE Adjusted Minus Amount (provided that if as a result the Overall SWE Categories Right is a negative number, it shall be zero);

Provided always that under Article 6.2.2.2 or Article 6.2.2.3 where the effect of the SWE Maximum Return, the SWE Catch Up Amount or the SWE Adjusted Plus Amount would be to reduce the Investor Return to less than the Hurdle, the SWE Maximum Return, the SWE Catch Up Amount and or the SWE Adjusted Plus Amount shall apply only in relation to that proportion of the Investment Return as means that the Hurdle is achieved.

6.3. Listed Shares, Listed Share Consideration, Non-Cash Consideration and Contingent and Deferred Consideration

6.3.1. Listed Shares and Listed Share Consideration: Where the whole or any part of the Investor Return on an Exit comprises Listed Shares or Listed Share Consideration, in calculating whether, for the purposes of Article 6.2.2.2 or Article 6.2.2.3 (as applicable), the Trigger has at the Exit been met:

(a) in the case of a Listing, the value of such Listed Shares shall be the price at which such Listed Shares are offered for sale or subscription in connection with the Listing; or

(b) in the case of an Exit (other than a Listing), the value of such Listed Share Consideration shall be calculated by reference to the volume weighted average price of the relevant Listed Shares in the 30 dealing days immediately prior to the date of completion of the Qualifying Sale.

6.3.2. Non-Cash Consideration or Contingent or Deferred Consideration: Where the whole or any part of the Investor Return on an Exit comprises Non-Cash Consideration and/or Contingent or Deferred Consideration, the Shareholders (acting by the consent of Shareholders holding more than fifty per cent. (50%) of the Categories O-1 and Shareholders holding more than fifty per cent. (50%) of the Categories SWE-2) shall each use their respective reasonable endeavours to agree, prior to the Exit, (i) how such Non-Cash Consideration and/or Contingent or Deferred Consideration is to be treated in calculating whether for the purposes of Article 6.2.2.2 or Article 6.2.2.3 (as applicable) the Trigger has at the Exit been met, which shall mean either of the methodologies set forth in Articles 6.3.2.1 or 6.3.2.2 and (ii) to find a mutually acceptable trust or similar arrangement for the holding of part of the Non-Cash Consideration and/or Contingent or Deferred Consideration (as relevant) for the allocation to the Shareholders subject and pursuant to the provisions hereof:

6.3.2.1. Using a method to attribute a net present value to the Non-Cash Consideration (“Non-Cash Consideration Value”) and/or the Contingent or Deferred Consideration (“Contingent or Deferred Consideration Value”) at the time of the Exit, in which case, such Non-Cash Consideration Value and/or Contingent or Deferred Consideration Value shall be included in the Investor Return for the purposes of calculating under Article 6.2.2.2 or Article 6.2.2.3 (as applicable) whether the Trigger has at the Exit been met. Provided that any SWE Maximum Return, SWE Catch up Amount and/or SWE Adjusted Plus Amount that results from the calculations in Article 6.2.2.2 or Article 6.2.2.3 (as applicable) and is attributable to Non-Cash Consideration and/or the Contingent or Deferred Consideration shall only be distributed to the Shareholders once such Non-Cash Consideration and/or Contingent or Deferred Consideration is received in cash; or

6.3.2.2. Excluding any Non-Cash Consideration Value and/or Contingent or Deferred Consideration Value from the Investor Return for the purposes of calculating under Article 6.2.2.2 or Article 6.2.2.3 (as applicable) whether the Trigger has at the Exit been met, but then re-performing the calculation under Article 6.2.2.2 or Article 6.2.2.3 (as applicable) at the time the Non-Cash Consideration and/or Contingent or Deferred Consideration is received by the Investor (“Receipt Date”) in cash (“Delayed Proceeds”). At the Receipt Date:

(a) if the Trigger has been met prior to (and remains met at), or is met at, the Receipt Date, the Overall SWE Categories Right shall be the SWE Maximum Return of the Investment Return then made plus the SWE Catch Up Amount (if any);

(b) if the Trigger has not been met prior to, or was met prior to but is no longer met at, or is not met at, the Receipt Date, the Overall SWE Categories Right shall be the SWE Minimum Return of the Investment Return then made;

Provided that if no agreement can be reached by the Shareholders under this Article 6.3.2 as to how to treat any Non-Cash Consideration and/or Contingent or Deferred Consideration, such Non-Cash Consideration and/or Contingent or Deferred Consideration shall be treated in accordance with Article 6.3.2.2.

Provided always that where under Article 6.3.2.1 or Article 6.3.2.2 the effect of the SWE Maximum Return, the SWE Catch Up Amount or the SWE Adjusted Plus Amount would be to reduce the Investor Return to less than the Hurdle, the SWE Maximum Return, the SWE Catch Up Amount and or the SWE Adjusted Plus Amount shall apply only in relation to that proportion of the Investment Return as means that the Hurdle is achieved.

6.3.3. This Article 6 shall continue to have effect as between those who are Shareholders immediately prior to an Exit notwithstanding (i) the occurrence of an Exit; (ii) any variations, modification and amendments to the Articles following an Exit, and/or (iii) that the Shareholders as at the Exit may no longer be Shareholders of the Company after an Exit and where this Article 6 provides for any matter to be determined after an Exit, references to “Shareholders” shall be to those Shareholders immediately prior to the Exit.

Art. 7. Shares, Register of shareholders.

7.1. Each Share carries one (1) vote. The Shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per Share.

7.2. The Shares shall have such rights and obligations as set forth in the Articles for the Class and Category to which the relevant Share belongs.

7.3. A register of shareholders is kept at the registered office of the Company.

Art. 8. Transfers of Shares.

8.1. Any Transfer of Shares shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company, and any inscription of a Transfer of Shares will only be effected, only if realised in compliance with the provisions set out in the Articles. Any Transfer of Shares shall in addition be subject to the provisions of any applicable Arrangement (if any) and to the Transferee in the event an applicable Arrangement (if any) exists at that time, becoming a party to such Arrangement unless otherwise provided therein.

8.2. Any Transfer of Shares of a Class may only be made if simultaneously therewith a pro rata number of Shares in each other Class of Shares held by the relevant Transferor is transferred by such Shareholder to the same Transferee.

8.3. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders shall be subject to the approval of Shareholders representing at least 75% (three-quarters) of the share capital of the Company and the provisions of the Articles.

8.4. No Shareholder (or holder of any interest in Shares) shall at any time Transfer, nor permit the Transfer of, Shares nor attempt or purport or enter into any agreement or understanding to do so, otherwise than as expressly permitted by and in accordance with the Articles and the applicable Arrangement (if any).

8.5. Any Transfer made in accordance with the Company Law, the present Articles and any applicable Arrangement shall be inscribed in the register of Shareholders. Any attempted Transfer in violation of the Company Law, the present Articles or any applicable Arrangement shall be null and void and shall not be recognised by the Company.

8.6. The provisions of Article 8.1 to 8.5 and as relevant of Article 9 shall apply to any Security Instruments (other than the Shares) of the Company mutatis mutandis unless otherwise set forth in the relevant Arrangement.

Art. 9. Compulsory Transfers, Drag-Along, Tag-Along.

9.1. Drag-Along Rights

9.1.1. Drag-Along.

(a) If the Investor proposes to Transfer any Shares to any person or persons that are not Affiliates of the Investor (the Investor in such circumstances being the "Selling Investor" and such proposed Transferee being a "Drag-Along Purchaser") pursuant to a bona fide offer on arm's length terms that would result in a Qualifying Sale to the Drag-Along Purchaser (a "Qualifying Offer"), and the Selling Investor wishes to require that both the legal and beneficial title to the Shares held by each Shareholder (other than the Investor) (such Shares, the "Dragged Securities" and such Shareholder, the "Dragged Securityholders") are Transferred to the Drag-Along Purchaser, the Selling Investor may do so in accordance with the procedure described in paragraphs (b) and (c) below and Articles 9.1.2 (Termination of Drag Notice) to 9.1.5 (Completion).

(b) The Selling Investor shall first serve a compulsory acquisition notice (the "Drag Notice") upon each of the Dragged Securityholders, with a copy to the Company, notifying them that it wishes to accept the Qualifying Offer and that each Dragged Securityholder has become bound to Transfer the Dragged Securities to the Drag-Along Purchaser, and the Drag Notice shall specify, subject to Article 9.1.3 (Terms and Conditions for Dragged Securityholders):

(i) the consideration to be paid per Dragged Security or the method by which such consideration is to be determined, in either case, for each Type, Class and Category of the Dragged Securities;

(ii) the payment terms, including a description of the form of consideration (if other than all cash) and, for the avoidance of doubt, if the Qualifying Offer comprises different forms of consideration, the different forms of consideration shall also apply to the Dragged Securityholders in the same proportions as are offered to the Selling Investor, adjusted appropriately in respect of any Dragged Share that is a Category SWE-3 Share to reflect its economic entitlement;

(iii) the other material terms and conditions upon which the Selling Investor proposes for the Dragged Securities to be Transferred to the Drag-Along Purchaser (including with respect to representations, warranties and indemnities to be made or given to the Drag-Along Purchaser by the Selling Investor (provided that Dragged Securityholders shall only be required to give warranties as to title to, and capacity in respect of, the Shares held by them or on their behalf and shall not be required to give any other warranties or covenants or indemnities) or any voting or other shareholding arrangements required to be entered into between the Drag-Along Purchaser and the Selling Investor); and

(iv) the date on which the completion of the Transfer of the Dragged Securities is proposed to occur (which date shall be no earlier than ten (10) Business Days and no later than 180 calendar days following the date of the Drag Notice).

(c) Following receipt of the Drag Notice and in accordance therewith and this Article 9.1 (Drag-Along Rights), the Dragged Securityholders shall be required to Transfer (a "Drag-Along Sale") to the Drag-Along Purchaser all of the Shares held by them immediately prior to such Transfer.

9.1.2. Termination of Drag Notice. If no Drag-Along Sale has been completed by the date that is 180 calendar days (subject to any extension by the Selling Investor of up to three (3) months thereafter solely for the purpose of obtaining or satisfying any required regulatory approvals or consents or notice requirements) after the date of the Drag Notices, each Drag Notice shall be deemed to be null and void, and each Dragged Securityholder shall be released from all of its obligations in relation to such Drag Notice.

9.1.3. Terms and Conditions for Dragged Securityholders. As specified in the Drag Notice,

(a) the consideration to be paid by the Drag-Along Purchaser to the Dragged Securityholders for each of their Dragged Shares shall be no less than the consideration per Share that is to be paid by the Drag-Along Purchaser (or any Affiliate of, or person acting in concert with, the Drag-Along Purchaser) to the Selling Investor, provided that in the case of any Dragged Share that is a Category SWE-3 Share, the consideration to be paid to the Dragged Securityholder per Category SWE-3 Share shall be one tenth of the consideration per Dragged Security (other than a Category SWE-3 Share) that is to be paid to the Dragged Securityholder for such Transfer and provided further that the provisions of Article 19 of the Articles shall apply; and

(b) the payment terms and other material terms and conditions on which the Dragged Securities are to be Transferred to the Drag-Along Purchaser shall be no less favourable to the Dragged Securityholders than the payment terms and other material terms and conditions on which the Selling Investor is Transferring and/or causing to be Transferred other Shares to the Drag-Along Purchaser (including with respect to any voting or other shareholding arrangements required

to be entered into between the Drag-Along Purchaser and the Selling Investor as set out in any agreement between the Drag-Along Purchaser and Selling Investor); and

(c) the Dragged Securityholder shall bear his or its pro rata share (calculated by reference to his or its Equity Percentage, but adjusted to reflect any entitlement under Article 6 to the SWE Maximum Return) as a deduction from the gross pre-tax proceeds to be received pursuant to the Drag-Along Sale, of the costs incurred by the Selling Investor in connection with the Qualifying Offer and any Drag-Along Sale and the Transfer of Shares pursuant thereto, including professional fees, underwriting fees, discounts and commissions (as applicable), in each case to the extent that such costs can reasonably be demonstrated to have been so incurred.

9.1.4. If the Drag-Along Purchaser has also agreed to purchase PECs (if any) from the Selling Investor, to the extent that some or all of the Dragged Securityholders hold PECs (if any):

(a) the Drag Notice may also require each of the Dragged Securityholders to transfer all of the PECs (if any) held by them to the Drag-Along Purchaser or otherwise redeem all of such PECs (if any) at such consideration as is equal to the consideration to be paid for each PEC by the Drag-Along Purchaser (or any connected person or person acting in concert with the Drag-Along Purchaser) to the Selling Investor; and

(b) the provisions of Article 9.1 shall apply with references to Dragged Securities being construed accordingly and with such other amendments made to the relevant provisions hereof as are necessary.

9.1.5. Completion. As promptly as practicable following delivery to each of the Dragged Securityholders of the Drag Notice, the Selling Investor and the Dragged Securityholders shall proceed to complete the Transfer to the Drag-Along Purchaser of the Security Instruments of the Company being Transferred by the Selling Investor and the Dragged Securities being Transferred by the Dragged Securityholders on or about the date for completion of such Transfers specified in the Drag Notice, in accordance with the terms and conditions provided for in the Drag Notice.

9.1.6. The provisions of Article 19 of the Articles shall apply to any Drag-Along Sale hereunder.

9.2. Tag-Along Rights

9.2.1. Tag-Along. Except as provided in Article 9.2.6 (Exceptions to Tag-Along Rights), if the Investor proposes to Transfer or cause to be Transferred any Shares (the "Tagged Securities") to any other person (the Investor, in such circumstances, being a "Selling Securityholder" and such proposed Transferee being a "Tag-Along Purchaser"), the Selling Securityholder shall not be permitted to complete such Transfer unless a Tag-Along Offer has been made to all other Shareholders in accordance with the procedure set out in Articles 9.2.2 to 9.2.7.

9.2.2. The Selling Securityholder shall first deliver a written notice (a "Tag-Along Offer") to each of the other Shareholders (the "Tag-Along Securityholders"), with a copy to the Company, which shall set out, subject to Article 9.2.3 (Terms and Conditions for Tagging Sellers):

(a) the number of each Class of Shares to be Transferred by the Selling Securityholder to the Tag-Along Purchaser and the number of each Class of Shares that may be Transferred by such Tag-Along Securityholder to the Tag-Along Purchaser in accordance with this Article 9.2 (Tag-Along Rights), which number shall be the Applicable Tag Proportion of such Tag Along Securityholder's holdings of each Category of Shares, save that:

(i) when applying such Applicable Tag Proportion to a Group Manager's legal or as the case may be beneficial holding of Sweet Shares:

(A) subject to Article 9.2.2(i)(B), in relation to a Transfer of Shares by the Selling Securityholder which will not give rise to a Qualifying Sale, such proportion shall be applied only to Sweet Shares that are Vested Shares at the time of delivery of the Tag-Along Offer and any Sweet Shares that are not Vested Shares at the time of delivery of the Tag-Along Offer, shall be excluded; and

(B) in relation to a Transfer by the Selling Shareholder of 50% or more of its Shares pursuant to a secondary offering that accompanies a Listing (a "Qualifying Exit") and irrespective of whether or not such Transfer will give rise to a Qualifying Sale, such proportion shall be applied to all Sweet Shares, whether or not Vested Shares at the time of delivery of the Tag-Along Offer. The treatment in this paragraph (B) shall also apply to any Transfer by a Selling Shareholder of such number of its Shares pursuant to a secondary offering carried out subsequent to a Listing which, when aggregated with Shares Transferred pursuant to a secondary offering that accompanies a Listing or thereafter, means the Selling Shareholder has, in aggregate, achieved a Qualifying Exit and, in addition in such case, the Group Manager will be entitled to treat as Tagging Shares such further number of Sweet Shares as would put him in the position that he would have been in had each such prior Transfer been treated at the time that it occurred as a Qualifying Exit under this paragraph (B);

(C) in relation to a Transfer of Shares by the Selling Securityholder which will give rise to a Qualifying Sale, such proportion shall be applied to all Sweet Shares, whether or not Vested Shares at the time of delivery of the Tag-Along Offer,

provided that, following application of the Applicable Tag Proportion across both Sweet Shares that are Vested Shares and Sweet Shares that are not Vested Shares under paragraph (B) or (C) above to determine the number of the Tag-Along Securityholders' Shares that are capable of being Tagging Shares, the resulting number shall be satisfied through Sweet Shares that are Vested Shares in priority to Sweet Shares that are not Vested Shares and Sweet Shares that are not Vested Shares shall only be included as Tagging Shares if otherwise the resulting number would not be met; and

(ii) where the Selling Securityholder and its Affiliates have had the opportunity to Transfer 100% of their Shares to the relevant buyer for cash but have instead decided either to reinvest part of such proceeds in the Tag-Along Purchaser or its Affiliates or to retain some of those Shares (but where such Transfer nevertheless will give rise to a Qualifying Sale), the Applicable Tag Proportion shall be 100% (and the proviso to Article 9.2.3(b) below shall apply if the Tag-Along Purchaser is a strategic investor);

(b) the consideration per Share for each Class of Tagged Securities or the method for determining such consideration;

(c) the payment terms, including a description of the form of any non-cash consideration and, for the avoidance of doubt, if the consideration under the Tag-Along Offer comprises different forms of consideration, the different forms of consideration shall also apply to the Tag-Along Securityholders in the same proportions as are offered to the Selling Securityholder, adjusted appropriately in respect of any Tagging Share that is a Category SWE-3 Share to reflect its economic entitlement;

(d) the name and address of the Tag-Along Purchaser;

(e) if known, the date on which the completion of the Transfer of the Tagged Securities is proposed to occur;

(f) the other terms and conditions on which the Selling Securityholder proposes for the Tagged Securities to be Transferred to the Tag-Along Purchaser (including with respect to representations, warranties and indemnities to be made or given to the Tag-Along Purchaser by the Tag-Along Securityholder or any voting or other shareholding arrangements required to be entered into between the Tag-Along Purchaser and the Tag-Along Securityholder); and

(g) the date (the "Acceptance Date") by which each of the Tag-Along Securityholders wishing to exercise its Tag-Along Rights must deliver written notice (which date shall be no earlier than fifteen (15) Business Days following the date of the Tag-Along Offer) (unless another time period is provided for in a relevant applicable Arrangement).

9.2.3. Terms and Conditions for Tagging Sellers.

(a) The consideration to be paid by the Tag-Along Purchaser to the Tagging Sellers (as defined below) for each of their Tagging Shares (as defined below) shall be no less than the consideration per Tagged Security that is to be paid to the Selling Securityholder, provided that:

(i) where the Transfer by the Selling Securityholder will not give rise to a Qualifying Sale, then in the case of any Tagging Share that is a Category SWE-3 Share, the consideration to be paid to the Tagging Seller per Category SWE-3 Share shall be one tenth of the consideration per Tagged Security (other than a Category SWE-3 Share) that is to be paid to the Selling Securityholder for such Transfer; and

(ii) where the Transfer by the Selling Securityholder will give rise to a Qualifying Sale, the provisions of Article 19 of the Articles shall apply;

(b) the payment terms and other material terms and conditions on which the Tagging Shares are to be Transferred to the Tag-Along Purchaser shall be no less favourable to the Tagging Sellers than the payment terms and other material terms and conditions on which the Tagged Securities are being Transferred to the Tag-Along Purchaser (including with respect to representations, warranties and indemnities to be made or given to the Tag-Along Purchaser by the Selling Securityholder or any voting or other shareholding arrangements required to be entered into between the Tag-Along Purchaser and the Selling Securityholder), as set out in any agreement between the Tag-Along Purchaser and Selling Securityholder,

provided that upon a Transfer by the TPG Airbourne Holdings, L.P. and/or its Affiliates as a Selling Securityholder which will result in a strategic investor acquiring 100% of the Shares held by that Selling Securityholder and its Affiliates, any consideration receivable by a Group Manager in respect of Sweet Shares held by him or by the Manager Holder on his behalf that are not Vested Shares on the date for completion of the Transfer of the Tagged Securities shall (save in respect of amounts necessary to satisfy any capital gains tax or other taxes of the relevant Group Manager arising on the disposal of the Tagging Securities which cannot be paid using cash proceeds from the sale of Sweet Shares that are Vested Shares, which shall instead be remitted to the relevant Group Manager), to the extent required by the strategic investor (but not otherwise), be held in escrow and released to the Group Manager (together with any interest that has accrued on such consideration held in escrow) on the earlier of (i) the original vesting date(s) as set out in the relevant Group Manager's notification of grant or Article 9.3.3 (as applicable) (to the extent of the relevant vested proportion); (ii) the date that is 13 months after the date of completion of the Transfer of the Tagged Securities (the "Escrow Release Date"), subject to the relevant Group Manager remaining in employment with a Group Company on the Escrow Release Date (whether or not under notice of termination at the Escrow Release Date by virtue of the Group Manager's resignation); or (iii) the date after completion of the Transfer of the Tagged Securities on which the Group Manager's employment with the Group is terminated other than due to the resignation of the Group Manager or other than in circumstances in which the Group Manager is or would pursuant to the Articles and/or an applicable Arrangement (if any) have been a Bad Leaver (as defined below). Where (i) any Group Manager ceases by virtue of his resignation to be an employee of the Group prior to the Escrow Release Date, or (ii) the employment of any Group Manager with the Group is terminated in circumstances in which he is or would under the Articles or applicable arrangement have been a Bad Leaver, such Group Manager shall thereby forfeit all or some of his consideration being held in escrow and such consideration shall be distributed amongst those persons who were Shareholders (other than such Group Manager) as at the relevant date of completion of the Transfer of the Tagged Securities pro rata to each such Shareholder's Equity Percentage as at the relevant date of completion, but adjusted to reflect any entitlement under Article 6 to the SWE Maximum Return.

9.2.4. Acceptance of Tag-Along Offer; Cut-back of Securities.

(a) Each Tag-Along Securityholder desiring to accept the offer in the Tag-Along Offer (a “Tagging Seller”) must accept such offer by delivering a binding and irrevocable written acceptance notice to the Selling Securityholder (a “Tag-Along Acceptance Notice”) by no later than the Acceptance Date.

(b) Each Tag-Along Securityholder who does not deliver a valid and timely Tag-Along Acceptance Notice, in compliance with the above requirements and the notice requirements set forth in an applicable Arrangement and before the Acceptance Date (unless waived in writing by TPG Airbourne Holdings, L.P., in its sole discretion), shall be deemed to have irrevocably waived all of his Tag-Along Rights with respect to such Transfer.

(c) If, following the Acceptance Date, the Tag-Along Purchaser is not willing to purchase all of the Tagged Securities and Tagging Shares proposed to be Transferred to the Tag-Along Purchaser, then the number of Shares to be Transferred by the Selling Securityholder and each Tagging Seller to the Tag-Along Purchaser shall be reduced to such number of Shares that the Tag-Along Purchaser is willing to purchase (which shall be no less than the number of Tagged Securities originally proposed to be Transferred by the Selling Securityholder to the Tag-Along Purchaser and no greater than the total number of Tagged Securities and Tagging Shares) multiplied by the percentage, with respect to such Selling Securityholder or Tagging Seller, that such Selling Securityholder’s or each such Tagging Seller’s Equity Percentage bears to the collective sum of the Equity Percentages of each of the Selling Securityholders and Tagging Sellers.

9.2.5. If the Tag-Along Purchaser has also agreed to purchase PECs (if any) from the Selling Securityholder, to the extent that some or all of Tagging Sellers hold PECs (if any):

(a) the Tag-Along Offer shall also set out the number of PECS (if any) that may be Transferred by such Tagging Seller (at such consideration per PEC as is equal to the consideration per PEC to be paid to the Selling Securityholder pursuant to the Transfer), calculated by reference to the Applicable Tag Proportion of such Tagging Seller’s PECs; and

(b) the provisions of this Article 9.2 shall apply with references to any Tagging Shares being construed accordingly and with such other amendments made to the relevant provisions of this Article 9.2 as are necessary.

9.2.6. Exceptions to Tag-Along Rights. Notwithstanding the foregoing, no party shall have any Tag-Along Rights specified in this Article 9.2 (Tag-Along Rights) (Compulsory Transfers, Drag-Along, Tag-Along) in respect of any Transfer:

(a) by any Investor to one or more financial investors pursuant to an agreement entered into within 12 months from Completion of not more than 25 per cent. of the Security Instruments of the Company held by the Investor on the Restatement Date in aggregate;

(b) by any Investor to a Permitted Affiliated Transferee;

(c) to an existing holder of Security Instruments of the Company (other than a person who became a holder of Security Instruments in the Company pursuant to a Transfer in accordance with Article 9.2.6(a)) with the consent of TPG Airbourne Holdings, L.P.;

(d) after a Listing, with respect to sales of any Security Instruments of the Company, or other Security Instruments of a Group Company through the facilities of any recognised securities exchange or regulated market on which the Security Instruments being Transferred are admitted to trading on such exchange or market pursuant to any prior Listing or otherwise;

(e) in respect of which a Drag Notice has been served and remains in effect made in accordance with Article 9.1 (Drag-Along Rights);

(f) pursuant to the provisions in Article 9.3 (Compulsory Transfers);

(g) to a New Holding Company; or

(h) to any incoming Chairman or non-executive Director.

9.2.7. Completion of Transfer. Within ten (10) Business Days following the Acceptance Date, the Selling Securityholder shall send to each Tagging Seller, if any, a notice proposing a date for completion of the Transfer of Tagged Securities and the Security Instruments of the Company of each of the Tagging Sellers specified in the relevant Tag-Along Offers (such Security Instruments of the Company collectively for all Tagging Sellers, the “Tagging Shares”), as the Tagged Securities and Tagging Shares may have been reduced pursuant to Article 9.2.4(c) (Acceptance of Tag-Along Offer; Cut-back of Securities). Such date shall be not less than forty-five (45) Business Days nor more than 180 calendar days (subject to any extension by the Selling Securityholder of up to three (3) months thereafter solely for the purpose of obtaining or satisfying any required regulatory approvals or consents or notice requirements) following the Acceptance Date. Each of the Selling Securityholder and the Tagging Sellers, if any, shall proceed to complete the Transfer of such Tagged Securities and Tagging Shares, if any, to the Tag-Along Purchaser on or about such date in accordance with the terms and conditions provided for in the Tag-Along Offer (subject to amendment only to the extent that such terms and conditions are no less favourable to any Tagging Seller and no more favourable to the Selling Securityholder).

9.3. Compulsory Transfers

9.3.1. The following event shall constitute a “Compulsory Transfer Event” with respect to a Group Manager:

(a) such Group Manager ceasing to be engaged or employed (directly or indirectly, including through a Management Company or any other person) by a Group Company, whether as a director, managing officer, executive officer, employee, consultant or contractor, such that such Group Manager no longer has any role with any Group Company or any service agreement (as may be referred to in an applicable Arrangement) under which such Group Manager’s services were

provided (whether directly or indirectly provided, including through a Management Company or other person) to a Group Company has terminated (a “Leaver”); or

(b) such Group Manager commencing a period of garden leave (as may be referred to in an applicable Arrangement).

9.3.2. Upon, or at any time within the 12 months after, the occurrence of a Compulsory Transfer Event with respect to a Group Manager (such Group Manager, an “Affected Manager”),

(a) the Company may, and upon the request of TPG Airbourne Holdings, L.P. shall, send a notice in writing (a “Compulsory Transfer Event Notice”) to each of the Compulsory Transferors (as defined below) specifying that:

(i) a Compulsory Transfer Event has occurred with respect to the Affected Manager;

(ii) such number of Callable Luxco Shares and, in the case of an Executive Manager who is a Bad Leaver, Non-Callable Luxco Shares, as are specified in the Compulsory Transfer Event Notice and are held by such Compulsory Transferor shall be the subject of a Transfer to an Elected Transferee (any such Transfer, a “Compulsory Transfer”), against payment of cash in such amount as is determined in accordance with Articles 9.3.2(d) to (f) below; and

(iii) save where an Executive Manager is a Bad Leaver and his Non-Callable Luxco Shares are the subject of a Compulsory Transfer, the legal title to any Non-Callable Luxco Shares, any Category O-1 Shares and any PECs (if any) held by a Compulsory Transferor directly shall be transferred to the Manager Holder.

(b) The “Compulsory Transferors” shall be:

(i) the Affected Manager or any permitted Transferee of the Affected Manager;

(ii) the Manager Holder in respect of Shares held for the benefit of the Affected Manager or any permitted Transferee of the Affected Manager;

(iii) the estate of any Affected Manager (in the event of his death); or

(iv) any person who Controls or becomes directly or indirectly entitled to the Security Instruments of the Company or other Security Instruments of any Group Company (or beneficial interest therein) of such Affected Manager as a result of an Insolvency Event (including any bankruptcy trustee, administrator, administrative receiver or person exercising any similar function);

(c) The Compulsory Transfer Event Notice shall also include:

(i) the identity of the Affected Manager and each Compulsory Transferor listed in Articles 9.3.2(b)(i) to (iv);

(ii) the Class and Category and the number of each Class and Category of Sweet Shares of each Compulsory Transferor subject to the Compulsory Transfer;

(iii) the relevant Transfer Price with respect to each Class and Category of the Sweet Shares subject to the Compulsory Transfer calculated in accordance with Article 9.3.2(d); and

(iv) the then anticipated date of completion of the Compulsory Transfer.

(d) The applicable Transfer Price per Sweet Share held (whether legally or beneficially) by any Compulsory Transferor depends upon whether the Affected Manager was a Good Leaver, an Intermediate Leaver or a Bad Leaver. For such purpose:

(i) A “Good Leaver” is:

(A) an Affected Manager who becomes a Leaver by reason of death or ill-health, statutory redundancy or normal retirement; or

(B) any Affected Manager that the Remuneration Committee deems a Good Leaver who would otherwise be an Intermediate Leaver or a Bad Leaver; or

(C) an Affected Manager who leaves the Group as a result of their employer ceasing to be a Group Company (otherwise than on an Exit); or

(D) an Executive Manager who is dismissed other than for Cause.

(ii) An “Intermediate Leaver” is:

(A) an Affected Manager who resigns (save, for the avoidance of doubt, at statutory/normal retirement age or by virtue of having been constructively dismissed);

(B) an Affected Manager whose employment otherwise ceases in circumstances where he is neither a Good Leaver nor a Bad Leaver; or

(C) an Affected Manager whose employment is terminated under paragraph (viii) of the definition of “Cause” on account of his breach of the relevant clauses of an Arrangement as set forth in such Arrangement with respect to an Exit.

(iii) A “Bad Leaver” is an Affected Manager whose employment is terminated for Cause other than on account of his breach of the relevant clauses of an Arrangement as set forth in such Arrangement with respect to an Exit.

(e) In the case of an Executive Manager

- Who is a Good Leaver, then the applicable Transfer Price per Sweet Share held (whether legally or beneficially) shall be Fair Value in respect of Vested Shares and the lower of Fair Value and the Acquisition Price for Sweet Shares which are not Vested Shares. An Executive Manager who is a Good Leaver may retain his Non-Callable Luxco Shares but may instead offer to sell his Non-Callable Luxco Shares to the Elected Transferee set out in the Compulsory Transfer Event Notice and, if such offer is accepted, shall be entitled to Fair Value in respect of such Non-Callable Luxco Shares.

- Who is an Intermediate Leaver, then the applicable Transfer Price per Sweet Share held (whether legally or beneficially) shall be Fair Value in respect of such number of Vested Shares which are Callable Luxco Shares as, when added to Non-Callable Luxco Shares, equals 50% of his Vested Shares and the lower of Fair Value and the Acquisition Price for (i) any remaining Vested Shares which are Callable Luxco Shares and (ii) any Sweet Shares that are not Vested Shares. An Executive Manager who is an Intermediate Leaver may retain his Non-Callable Luxco Shares but may instead offer to sell his Non-Callable Luxco Shares to the Elected Transferee set out in the Compulsory Transfer Event Notice and, if such offer is accepted, shall be entitled to Fair Value in respect of such Non-Callable Luxco Shares.

- Who is a Bad Leaver, then the applicable Transfer Price per Sweet Share held (whether legally or beneficially) shall be lower of Fair Value and the Acquisition Price.

(f) In the case of a Group Manager other than an Executive Manager

- Who is a Good Leaver, then the applicable Transfer Price per Sweet Share held (whether legally or beneficially) shall be Fair Value in respect of Vested Shares and the lower of Fair Value and the Acquisition Price for Sweet Shares that are not Vested Shares.

- Who is a Bad Leaver or Intermediate Leaver, then the applicable Transfer Price per Sweet Share held (whether legally or beneficially) shall be lower of Fair Value and the Acquisition Price.

(g) Following a Qualifying Exit (or a secondary offering carried out subsequent to a Listing which, when aggregated with Shares Transferred pursuant to a secondary offering that accompanies a Listing or thereafter, means the Investor has, in aggregate, achieved a Qualifying Exit), any Callable Luxco Shares held by a Group Manager who is a Good Leaver, or by a Group Manager who is an Intermediate Leaver by virtue of subparagraph (B) or (C) in the definition of Intermediate Leaver above, that are not Vested Shares, shall be deemed to be Non-Callable Luxco Shares.

9.3.3. For the purposes of the above:

“Vested Shares” shall mean any Non-Callable Luxco Shares and that proportion of each Category of Callable Luxco Shares held by the Compulsory Transferors as is determined according to the vesting schedule set out in a Group Manager’s notification of grant, or in the absence of which, that proportion shown in the column labelled “Vested Shares” below according to the date of the relevant Compulsory Transfer Event and “Unvested Shares” shall mean the remaining balance of such Callable Luxco Shares:

Date of Compulsory Transfer Event (period from the Grant Date)	Vested Shares (on a Category -by-Category basis)	Unvested Shares (on a Category -by-Category basis)
Prior to first anniversary	0%	100%
On or after first anniversary but prior to fifteen months	20%	80%
On or after fifteen months but prior to eighteen months	25%	75%
On or after eighteen months and every three months thereafter	+5%	-5%
On the fifth anniversary	100%	0%

“Cause” shall mean a Group Manager:

(i) having committed gross misconduct, gross negligence or breach of a fundamental term of the Group Manager’s employment (examples of gross misconduct are set out in the Group’s non-contractual disciplinary policy);

(ii) acting in a way which in the view of TPG Airbourne Holdings, L.P. brings the Group Manager or the Group into disrepute, whether or not such act is directly related to the affairs of the Group;

(iii) becoming bankrupt or having an interim order made against the Group Manager under the UK Insolvency Act 1986 or making any composition or entering into any deed of arrangement with the Group Manager’s creditors;

(iv) being convicted of a criminal offence (other than one carrying only a non-custodial sentence or a driving offence);

(v) failing to comply in any material respect with any policy of the Group which has been communicated to the Group Manager including, without limitation, any policy in respect of dealing in shares, equal opportunities and harassment, data protection and use of email and the internet;

(vi) being disqualified from holding office in the Group or any other company (if applicable) under the UK Insolvency Act 1986 or the UK Company Directors’ Disqualification Act 1986 or being disqualified or disbarred from membership of, or being subject to any serious disciplinary sanction by any professional or other body which undermines the confidence of TPG Airbourne Holdings, L.P. in the Group Manager’s continued employment with a Group Company;

(vii) ceasing by reason of the Group Manager’s own default to be a director of Bidco (if applicable); or

(viii) who materially breaches any of the Key Provisions, which breach remains unremedied within 30 days of written notice thereof having been given to the relevant Group Manager by the Company.

9.3.4. Completing the Compulsory Transfer. As soon as reasonably practicable after any Compulsory Transfer Event Notice, the Company, TPG Airbourne Holdings, L.P. and the Compulsory Transferor to whom such Compulsory Transfer Event Notice was delivered shall proceed to complete the Transfer of the Callable Luxco Shares specified in such Compulsory Transfer Event Notice in accordance with the mechanism specified therein (subject to compliance with other provisions of the Articles or applicable Arrangement) with such completion taking place within 10 Business Days from

the date of such Compulsory Transfer Event Notice (or such longer period as may be required to obtain any required regulatory approvals or consents or to determine Fair Value following the service of a Notice of Disagreement by an Executive Manager); provided that, if such completion does not take place within these 10 Business Days (or such longer period as aforementioned), TPG Airbourne Holdings, L.P. (and the Company, upon the written instruction of TPG Airbourne Holdings, L.P., acting jointly) shall have the right and be empowered to take all action, on behalf of themselves and the Compulsory Transferors, they consider necessary or desirable to effect the completion of the transaction described in the Compulsory Transfer Event Notice and, in such event, payment of the applicable Transfer Price into a trust account on behalf of the Compulsory Transferors shall be deemed to satisfy any obligations to make payment in respect of the relevant Callable Luxco Shares. TPG Airbourne Holdings, L.P. and the Compulsory Transferors shall procure that each Group Company, and each Group Manager shall procure that each other Group Manager takes all action and uses reasonable efforts to complete the Transfer of the Callable Luxco Shares contemplated thereby.

9.3.5. Defaulting Shareholders. If after delivery of a written request or notice by the Selling Investor, Selling Securityholder, the Company or TPG Airbourne Holdings, L.P., as applicable, under Article 9 (Compulsory Transfers, Drag-Along, Tag-Along), the relevant Dragged Securityholder, Tagging Seller or Compulsory Transferor, as applicable, does not, within five Business Days of the delivery of such request or notice, execute and/or deliver the relevant transfer documents in respect of his Security Instruments to be transferred (the "Defaulting Shareholder"), then the transfer of such Defaulting Shareholder's Security Instruments shall be realised by and take effect by written notice given by the Selling Investor, Selling Securityholder, the Company or TPG Airbourne Holdings, L.P., as applicable, to the Company or the relevant Group Company, confirming that the conditions for the relevant Drag-Along Sale, Transfer of Tagging Shares or Compulsory Transfer, as applicable, have been complied with by the Selling Investor, Selling Securityholder, the Company or TPG Airbourne Holdings, L.P., as applicable. Upon receipt of such notice by the Company or the relevant Group Company, the Transfer shall take effect and be realised without further action and the Company or such Group Company shall transfer the relevant Security Instruments and make due inscription thereof in the Company or the Group Company's registers and books.

Art. 10. Management of the Company, Board of Managers.

10.1. The Company is managed by a sole manager or a Board of Managers, appointed by the General Meeting of Shareholders. In the case of a sole Manager, any reference herein to "Board of Managers" herein shall be read as to refer to such sole Manager (as applicable).

10.2. The members of the Board of Managers may but do not need to be Shareholders. The Board of Managers shall be composed of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders.

10.3. The Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked without cause (ad nutum) at any time and any Manager replaced at any time by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders. The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Managers of two different classes, being class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant General Meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

Art. 11. Board Proceedings.

11.1. The Board of Managers may elect a chairman and one or more vice chairman. Neither the chairman nor any vice chairman shall have a casting vote.

11.2. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers in office is present or represented at a meeting. In the event the quorum is not met within sixty (60) minutes from the time appointed for the meeting, the meeting shall be adjourned and reconvened for a later date. At any reconvened meeting the same quorum shall apply.

11.3. Meetings of the Board of Managers may be called by (or on behalf of) any Manager with at least two (2) Business Days' prior notice (one (1) Business Day in the case of an adjournment) given personally, in writing, by telephone, fax, electronic mail or by any other means of communication previously consented to by the relevant Manager, except in case of urgency or emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the urgency or emergency shall be mentioned in the notice. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. The convening notice may be waived by the relevant Manager in writing, by telephone, fax, or electronic mail.

11.4. Meetings of the Board of Managers may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call, video conference or other means of communication allowing Managers taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, and the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The Board of Managers may in all circumstances also take decisions by way of unanimous written resolutions and such resolutions when approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a physical Board of Managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing, transmitted by mail, courier, electronic mail or fax.

11.5. Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all Board Members taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Manager may act at any meeting of Managers by appointing in writing, by fax, or email another Board Member as his proxy. A Board member may represent more than one of his colleagues.

Decisions of the Board of Managers shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting, provided however that in the event the General Meeting has appointed different classes of managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions of the Board of Managers may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least one class A and one class B Manager (which may be represented).

11.6. The minutes and resolutions of any meeting of the Board of Managers (or any extract or excerpt of minutes or resolutions of the Board of Managers) shall be signed by the chairman of the Board of Managers, the chairman of the relevant meeting, or by such Manager or Managers as may be resolved at the relevant Board meeting or a subsequent Board meeting.

Art. 12. Board Powers, Binding Signature.

12.1. The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board of Managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts, transaction and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles to the General Meeting or as may be provided herein.

12.2. The Company will be bound by the sole Manager's signature in the case of a sole Manager, and in the case of a Board of Managers by the joint signature of any two of the Managers, provided however that in the event the General Meeting has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will be validly bound by the sole signature of one class B Manager in all circumstances and by the sole signature of one class A Manager for the following acts and operations: opening and closing of bank accounts, securing legal and accounting advice, dealing with general financial and tax returns, and general day-to-day administrative tasks.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole Manager (if there is only one) or as the case may be the Board of Managers or by any two of the Managers provided that, in the event of classes of Managers, signatory powers be delegated by the Board of Managers or by one class B Manager in all circumstances or, with respect to the signatory powers granted to the class A Manager(s) under this Article, by a class A Manager.

Art. 13. Liability of Board of Managers, Indemnification.

13.1. The Managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company (or any Group Company). As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

13.2. Subject to the exceptions and limitations provided herein, every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved (as a party or otherwise) by virtue of his being or having been such Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

13.3. No indemnification shall be provided to any Manager or officer:

13.3.1. against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

13.3.2. with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

13.3.3. in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction, by the Board of Managers or as the case may be the General Meeting.

13.4. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Managers, directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

13.5. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article may be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the relevant officer or manager to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 14. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be disregarded from being counted as part of a quorum of a meeting or be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 15. Shareholder Meetings, Shareholder Resolutions.

15.1. Decisions by the General Meeting are passed in such form as prescribed by Company Law. The General Meeting can deliberate or act validly only if at least one Shareholder is present or represented at a meeting (or participates in a written resolution), provided that such Shareholder is the Investor. Resolutions may be passed in writing (to the extent permitted by Company Law) or at meetings held, including (to the extent provided for by Company Law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing Shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted General Meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

15.2. Meetings shall be called by the Board of Managers by convening notice addressed by registered mail or courier service to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) Business Days prior to the date of the General Meeting (three (3) Business Day in the case of an adjournment). If the entire share capital of the Company is represented at a General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

15.3. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided under Article 15.1, or if later (but subject to the approval by the required majority) on the date set out therein. Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

15.4. Except as otherwise mandatorily provided for by law:

15.4.1. subject to Article 15.4.2, decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital provided that such majority includes the positive vote of the Investor; and

15.4.2. decisions concerning the amendment of the Articles or matters which are by law subject to the same majority requirement as an amendment of the Articles are taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital provided that such majority includes the positive vote of the Investor.

Art. 16. Distributions.

16.1. Out of the net annual profits of the Company an amount equal to five per cent. (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the issued share capital of the Company. The balance may be distributed to the Shareholders in accordance with the provisions set forth in Article 6 and Article 16.4 upon a decision of a General Meeting.

16.2. Interim dividends may be decided upon by the General Meeting of Shareholders and be distributed in accordance with the provisions of Article 6 and Article 16.4 on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or the Articles.

16.3. The share premium account may be distributed to the Shareholders in accordance with the provisions of Article 6 and Article 16.4 upon a decision of a General Meeting. The General Meeting may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.4. Any Distributed Amount shall be allocated by the General Meeting of Shareholders in accordance with the economic rights of the different Categories of Shares pursuant to the provisions of Article 6 and as set forth here below:

- (i) an amount equal to 0.10% of the nominal value of all Class A Shares in issue shall be allocated to Class A;
- (ii) an amount equal to 0.15% of the nominal value of all Class B Shares in issue shall be allocated to Class B;
- (iii) an amount equal to 0.20% of the nominal value of all Class C Shares in issue shall be allocated to Class C;
- (iv) an amount equal to 0.25% of the nominal value of all Class D Shares in issue shall be allocated to Class D;
- (v) an amount equal to 0.30% of the nominal value of all Class E Shares in issue shall be allocated to Class E;
- (vi) an amount equal to 0.35% of the nominal value of all Class F Shares in issue shall be allocated to Class F;
- (vii) an amount equal to 0.40% of the nominal value of all Class G Shares in issue shall be allocated to Class G;
- (viii) an amount equal to 0.45% of the nominal value of all Class H Shares in issue shall be allocated to Class H;
- (ix) an amount equal to 0.50% of the nominal value of all Class I Shares in issue shall be allocated to Class I;

- (x) an amount equal to 0.55% of the nominal value of all Class J Shares in issue shall be allocated to Class J; and
 (xi) the balance shall be allocated to last alphabetical Class with Shares in issue (starting with Class J).

Art. 17. Accounting Year, Financial Statements.

17.1. The accounting year begins on 1st September of each year and ends on 31st August of the next year except for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st August 2014.

17.2. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

17.3. The operations of the Company shall, if the Company counts more than 25 shareholders, be subject to the supervision of a supervisory auditor (commissaire aux comptes) elected by the General Meeting for a period ending at the date of the next annual General Meeting. The statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of an agreed statutory auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an agreed statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé).

Art. 18. Information Shareholders. The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company. Shareholders shall further be provided such information as provided for by law and as the case may be, any Arrangement.

Art. 19. Rights on a Sale. On a Qualifying Sale, notwithstanding anything to the contrary in the terms and conditions governing such Qualifying Sale, the selling Shareholders immediately prior to such Qualifying Sale shall procure that the aggregate consideration otherwise receivable by them shall be allocated to the Shareholders as if such consideration had been distributed by the Company in accordance with Article 6 (for the avoidance of doubt, as if the consideration were an Investment Return by way of distribution), subject, in the case of Non-Cash Consideration or Contingent or Deferred Consideration, to Article 6.3.2.

Art. 20. Liquidation.

20.1. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the General Meeting which will specify their powers pursuant to articles 144 et seq. of the Company Law and their remuneration.

20.2. On a liquidation of the Company all debts, charges and liquidation expenses shall be settled or duly provisioned for and the Surplus be determined. Any Surplus shall be allocated to the Shareholders in accordance with Article 6.

Art. 21. Definitions.

Affiliate	Shall have the meaning given thereto in the applicable Arrangement (if any).
Applicable Tag Proportion	Means, in respect of: (a) PECs (if any), the quotient (expressed as a percentage) of PECs (if any) proposed to be Transferred by the Selling Securityholder (including those of its Affiliates) divided by such Selling Securityholder's (including those of its Affiliates) total holding of PECs (if any) at the time the Tag-Along Offer is delivered; and (b) Shares, the quotient (expressed as a percentage) of Shares proposed to be Transferred by the Selling Securityholder (including those of its Affiliates) divided by such Selling Securityholder's (including those of its Affiliates) total holding of Shares at the time the Tag-Along Offer is delivered.
Arrangement	Means any Shareholder, investment or like agreement or deed as may from time to time exist between Shareholders of the Company (which must in such case always include TPG Airbourne Holdings, L.P. or any of its Affiliates) and to which the Company is a party or which has been notified to the Company (if any).
Articles or Articles of Incorporation	Means the present articles of incorporation (statuts) of the Company as amended from time to time.
Asset Sale	Means through a single transaction or a series of related transactions a sale of all, or substantially all, of the business, assets and undertakings (including the Security Instruments (as defined in the applicable Arrangement) of any other Group Company) of any Group Holding Company (other than the Company or any New Holding Company).
Available Amount	Means (i) the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves, and (ii) as the case may be, the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$

	Whereby:
	AA = Available Amount
	NP = net profits (including carried forward profits)
	P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves
	CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled
	L = losses (including carried forward losses)
	LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.
Bidco	Means Airbourne Bidco Limited, a private limited company organised under the laws of England & Wales, with registered office at 2 nd Floor, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London, SW1Y 5AD, registered under number 8592544.
Board Member	Means a member of the Board.
Board or Board of Managers	Means the board of managers (conseil de gérance) of the Company.
Business Day	Means a day (other than a Saturday, Sunday or public holiday) on which banks are open for general banking business in each of London, United Kingdom, Luxembourg City, Luxembourg and San Francisco, USA.
Callable Luxco Shares	Means any Sweet Shares held by a Compulsory Transferor other than 20% of each Category of Sweet Shares originally issued to Louise Rogers on Completion and held by Louise Rogers or by persons who are Compulsory Transferors by reason of their relationship with Louise Rogers (which shall be Non-Callable Shares) or 10% of each Category of Sweet Shares originally issued to William Donoghue or Matthew O'Sullivan on Completion and held by William Donoghue or Matthew O'Sullivan or by persons who are Compulsory Transferors by reason of their relationship with William Donoghue or Matthew O'Sullivan respectively (which shall be Non-Callable Shares).
Cancellation Value per Share	Means as relevant the Category O-1 Cancellation Value per Share, the Category SWE-2 Cancellation Value per Share and/or the Category SWE-3 Cancellation Value per Share.
Cancellation Value per Share per Category	Means the amount determined by the Board in accordance with Article 6 and Article 5 for each Share of each Category within the Class to be repurchased and cancelled, each Category of Shares and the Shares issued and outstanding therein having such rights as determined pursuant to Article 6.
Categories O-1	Means the Categories A-O-1, B-O-1, C-O-1, D-O-1, E-O-1, F-O-1, G-O-1, H-O-1, I-O-1, and J-O-1 (to the extent outstanding).
Categories SWE	Means the Categories SWE-2 and SWE-3.
Categories SWE-2	Means the Categories A-SWE-2, B-SWE-2, C-SWE-2, D-SWE-2, E-SWE-2, F-SWE-2, G-SWE-2, H-SWE-2, I-SWE-2, and J-SWE-2 (to the extent outstanding).
Categories SWE-3	Means the Categories A-SWE-3, B-SWE-3, C-SWE-3, D-SWE-3, E-SWE-3, F-SWE-3, G-SWE-3, H-SWE-3, I-SWE-3, and J-SWE-3 (to the extent outstanding).
Category	Means a category of Shares of the Company and being either a Category O-1, a Category SWE-2 or a Category SWE-3.
Category O-1	Means one or more of Categories A-O-1 to J-O-1 of Shares (or any thereof as relevant).
Category O-1 Cancellation Value per Share	Means the amount resulting by dividing the Total Category O-1 Cancellation Amount by the number of Category O-1 Shares in issue in the Class(es) to be repurchased and cancelled pursuant to Article 5.4.
Category SWE-2	Means one or more of Categories A-SWE-2 to J-SWE-2 of Shares (or any thereof as relevant).
Category SWE-2 Cancellation Value per Share	Means the amount resulting by dividing the Total Category SWE-2 Cancellation Amount by the number of Category SWE-2 Shares in issue in the Class(es) to be repurchased and cancelled pursuant to Article 5.4.
Category SWE-3	Means one or more of Categories A-SWE-3 to J-SWE-3 of Shares (or any thereof as relevant).
Category SWE-3 Cancellation Value per Share	Means the amount resulting by dividing the Total Category SWE-3 Cancellation Amount by the number of Category SWE-3 Shares in issue in the Class(es) to be repurchased and cancelled pursuant to Article 5.4.
Category SWE-3 Shareholder	Means a holder of Category SWE-3 Shares.

Class	Means a class of Shares of the Company divided into one Category O-1, one Category SWE-2 and one Category SWE-3 as set forth in Article 5.1.
Class A	Means class A of Shares of the Company composed of Categories A-O-1, A-SWE-2 and A-SWE-3.
Class B	Means class B of Shares of the Company composed of Categories B-O-1, B-SWE-2 and B-SWE-3.
Class C	Means class C of Shares of the Company composed of Categories C-O-1, C-SWE-2 and C-SWE-3.
Class D	Means class D of Shares of the Company composed of Categories D-O-1, D-SWE-2 and D-SWE-3.
Class E	Means class E of Shares of the Company composed of Categories E-O-1, E-SWE-2 and E-SWE-3.
Class F	Means class F of Shares of the Company composed of Categories F-O-1, F-SWE-2 and F-SWE-3.
Class G	Means class G of Shares of the Company composed of Categories G-O-1, G-SWE-2 and G-SWE-3.
Class H	Means class H of Shares of the Company composed of Categories H-O-1, H-SWE-2 and H-SWE-3.
Class I	Means class I of Shares of the Company composed of Categories I-O-1, I-SWE-2 and ISWE-3.
Class J	Means class J of Shares of the Company composed of Categories J-O-1, J-SWE-2 and J-SWE-3.
Company Law	Means the law of 10 th August 1915 on commercial companies.
Completion	Means the Restatement Date.
Contingent or Deferred	Means any consideration (whether in cash or otherwise), the payment of which is deferred or contingent on the satisfaction of one or more conditions which is to be satisfied after the Exit (and which, for the avoidance of doubt, shall include any consideration in the form of an earn-out).
Consideration	Means any consideration (whether in cash or otherwise), the payment of which is deferred or contingent on the satisfaction of one or more conditions which is to be satisfied after the Exit (and which, for the avoidance of doubt, shall include any consideration in the form of an earn-out).
Contingent or Deferred Consideration Value	Shall have the meaning ascribed in Article 6.3.2.1
Control	Means the ability, directly or indirectly, to direct the affairs of another whether by means of ownership, contract or otherwise and “Controlled”, “Controller” and “Controlling” shall be construed accordingly.
Controlling Interest	Means an interest (as defined in sections 820 to 825 of the UK Companies Act 2006) in shares conferring in aggregate more than 50% of the total voting rights of the outstanding shares.
Delayed Proceeds	Shall have the meaning given in Article 6.3.
Distributed Amount	Means any distribution out of net profits, retained earnings and/or available share premium or other reserves (other than on a repurchase and cancellation of one or more Class(es) of Shares or Surplus).
Equity Percentage	Means, at any time with respect to any Shareholder, the quotient (expressed as a percentage) of the weighted economic rights attached to the Shares held by such Shareholder divided by the aggregate economic rights attached to the Shares held by all Shareholders at such time, as represented by the formula below: $C1 + C2 + (C3/10) / TC1 + TC2 + (TC3/10)$ where: C1 = the number of Category 0-1 Shares held by such Shareholder (if any); C2 = the number of Category SWE-2 Shares held by such Shareholder (if any); C3 = the number of Category SWE-3 Shares held by such Shareholder (if any); TC1 = the aggregate number of Category 0-1 Shares held by all Shareholders; TC2 = the aggregate number of Category SWE-2 Shares held by all Shareholders; TC3 = the aggregate number of Category SWE-3 Shares held by all Shareholders.
Executive Manager	Means Louise Rogers, William Donoghue and Matthew O’Sullivan and such other Group Manager as may be designated an executive manager by TPG Airbourne Holdings, L.P. from time to time and who holds Security Instruments of the Company or a beneficial interest therein.
Exit	Means (a) a Qualifying Sale, (b) a Listing, (c) an Asset Sale or (d) Winding-Up.
Fair Value	Means, with respect to any Security Instrument:

(i) in the case of a Compulsory Transfer Event occurring prior to the first anniversary of the Grant Date, the Acquisition Price; and

(ii) in the case of a Compulsory Transfer Event occurring after the first anniversary of the Grant Date, the market value as at the date on which the Compulsory Transfer Event occurred and determined by TPG Airbourne Holdings, L.P. as derived from the most recent valuation used for the purposes of valuing TPG fund investments for the benefit of the fund's limited partners in accordance with industry guidelines, provided however that an Executive Manager subject to a Compulsory Transfer Event who disagrees with such valuation may, by serving a Notice of Disagreement on TPG Airbourne Holdings, L.P. and the Company, seek a determination of Fair Value on the basis of an arm's length transaction between a willing buyer and seller with no discount for a minority seller, but taking into account the existence and terms of the Sweet Shares in accordance with the applicable Arrangement, to be carried out by a partner of a reputable and independent accounting firm of internationally recognised standing (not being the auditors) acting as expert and not as an arbitrator and to be selected by mutual agreement between the relevant Executive Manager and TPG Airbourne Holdings, L.P. If the relevant Executive Manager and TPG Airbourne Holdings, L.P. are able to agree on the selection of an expert within fifteen days of the Notice of Disagreement, the Fair Value determination of such valuer shall be final and binding. If the relevant Executive Manager and TPG Airbourne Holdings, L.P. are not able to agree on the selection of an expert within fifteen days, a valuer (acting as an expert not as an arbitrator) shall, on the application of either the Executive Manager or TPG Airbourne Holdings, L.P., be appointed as soon as reasonably practicable by the President for the time being of the Institute of Chartered Accountants of England and Wales to be chosen from among partners of reputable and independent accounting firms of internationally recognised standing (other than the auditors) and his decision shall be final and binding. Any such valuer shall be requested to determine Fair Value within 30 days of his appointment. If the price determined by the independent valuer is not more than 110% of the price determined by TPG Airbourne Holdings, L.P. pursuant to (ii) above, the Executive Manager shall meet half the costs of such valuer failing which his costs shall be borne by the Company.

First Exit	Means the first Exit which occurs (and which may be, for the avoidance of doubt, the only Exit).
General Meeting or General Meeting of Shareholders	Means the general meeting of Shareholders of the Company (or as the case may be permitted under Company Law, written resolution in lieu of a meeting).
Grant Date	Means the date upon which Sweet Shares are issued or Transferred to a Group Manager or to a Manager Holder on his behalf.
Group	Means the Company, any New Holding Company and any Controlled Affiliate from time to time of the Company or of a New Holding Company and each of them shall be referred to as a "Group Company".
Group Manager	Means an individual holding Security Instruments of the Company or a beneficial interest therein (and including for the avoidance of doubt any Executive Manager).
Group Holding Company	Means any Group Company that holds directly or indirectly all or substantially all of the Group's business, assets and undertakings and any Group Company designated as such by TPG Airbourne Holdings, L.P..
Hurdle	Means an Investor Return of more than 2.5x the Investors' Investment at the given time.
Insolvency Event	Shall have meaning set forth in a applicable Arrangement (if any).
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class(es) of Shares.
Interim Accounts	Means the interim (including, as the case may be, pro forma) accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Investment Return	Means any declaration of dividends or other distribution, share capital or premium reduction, repurchase and cancellation of a Class of Shares, or distribution of Surplus upon liquidation by the Company.
Investor	Means TPG Airbourne Holdings, L.P., TPG Airbourne 1, Ltd., TPG Airbourne 2, Ltd., TPG Airbourne 3, Ltd., TPG Airbourne 4, Ltd. and TPG Airbourne 5, Ltd., and their Affiliates, together and each individually, and each Permitted Affiliated Transferee.

Investor Return	Means any return, gross of any tax payable by the Investor, received in cash by the Investor or its nominees on the aggregate Investors' Investment, whether in the form of yield or interest on preferred equity certificates or loans, redemption monies received or payment of principal on preferred equity certificates or loans, payment of dividends or other distributions received, repurchase or redemption amounts or liquidation proceeds on Shares or otherwise and shall include for the avoidance of doubt, monitoring fees paid to the Investor by a Group Company but not, for the avoidance of doubt, any deal fee received by the Investor in relation to the indirect acquisition by the Company of TSL Education Group Limited, the reimbursement of any out-of-pocket expenses incurred by or on behalf of the Investor, any fees in relation to services provided by the Investor or its affiliates, any advisory fee received by the Investor in relation to the consummation of any financing, refinancing, acquisition, disposition, spin-off or similar transactions by the Group or any Non-Cash Consideration paid to the Investor or any Contingent or Deferred Consideration payable to the Investor, save where it is agreed by the Shareholders in accordance with Article 6.3 that the Non-Cash Consideration Value of any Non-Cash Consideration or the Contingent or Deferred Consideration Value of any Contingent or Deferred Consideration should be included strictly for purposes of making the calculation required by Article 6.2.2.2 or Article 6.2.2.3.
Investors' Investment	Means the aggregate amount of any investment made at any time by any of the Investors in the Company (or the Group) in whichever form including by way of capital contribution, loans, preferred equity certificates or otherwise.
Key Provisions	Shall have the meaning set forth in an applicable Arrangement.
Liquidation	Means the dissolution and liquidation of the Company.
Listed Share Consideration	Means any consideration payable in the form of Listed Shares that are issued as consideration on an Exit.
Listed Shares	Means shares or other securities admitted to trading on a recognised securities exchange or regulated market.
Listing	Means the admission of the Shares of the Company (or any New Holding Company) to trading on a recognised securities exchange or regulated market nominated by the Investor.
Management Company	Means any person (other than an individual) (i) through which a Group Manager provides or may provide services pursuant to an existing service agreement or any other agreement or arrangement under which the services of any Group Manager or other person (including as consultant or contractor or representative of any consultant or contractor assigned a management or executive or similar role) to any Group Company or (ii) which provides or may provide services pursuant to an existing service agreement or any other agreement or arrangement under which the services of any Group Manager or other person (including as consultant or contractor or representative of any consultant or contractor assigned a management or executive or similar role) to any Group Company including by undertaking to make or making available any services of such Group Manager.
Manager	Means a member of the Board of Managers of the Company (or as the case may be the sole Manager).
Manager Holder	Means Appleby Trustee (Jersey) Limited.
New Holding Company	Means any holding company of the Group (as determined by the Investor) in which the economic and other rights of each holder are held in substantially the same proportions as their interests in the Company and the economic rights of the classes and categories of Security Instruments in the New Holding Company, taken as a whole, are substantially the same as those of the classes and categories of Security Instruments in the Company taken as a whole, and are held in the same proportion as the Company.
Non-Callable Luxco Shares	Means Sweet Shares held by an Executive Manager other than Callable Luxco Shares.
Non-Cash Consideration	Means any consideration which is payable otherwise than in cash (including but not limited to (i) any shares or loan notes issued as consideration on a Qualifying Sale and (ii) any non-cash assets distributed on a Winding- Up, but excluding any Contingent or Deferred Consideration), other than Listed Share Consideration.
Non-Cash Consideration Value	Shall have the meaning ascribed in Article 6.3.2.1.

Notice of Disagreement	Means a notice served by an Executive Manager on TPG Airbourne Holdings, L.P. and the Company to the effect that he or she disagrees with the valuation of Fair Value.
Overall O-1 Categories Right	Means all rights of the Categories O-1 resulting from the application of the provisions of Article 6.
Overall SWE Categories Right	Means all rights of the Categories SWE resulting from the application of the provisions of Article 6.
PECs	Means preferred equity certificates of the Company (if any).
Permitted Affiliated Transferee person	Shall have meaning given thereto in the applicable Arrangement (if any). Means a natural person, partnership, corporation, limited liability company, business trust, joint stock company, trust, unincorporated association, joint venture or other entity or organization.
Qualifying Sale	Means a Transfer of Shares that results in the Transferee, together with its Affiliates and any persons acting in concert with the Transferee or any of its Affiliates, having an interest (as defined in sections 820 to 825 of the Companies Act 2006) in Shares conferring in aggregate more than 50% of the total voting rights of the outstanding Shares, provided that a person is not deemed to act in concert with the Investors or any thereof simply by being party to any Arrangement with the Investors or any thereof.
Restatement Date	Means 5 th August 2013.
Security Instrument	means, (a) any share capital or ordinary or preference share or other equity or quasiequity interest or PIK (payment in kind) security; (b) any instrument, derivative, document or security granting a right of subscription for, transfer of, or conversion into, any instrument, interest or security in paragraph (a) above, including any options granted over any such instrument or interest or security; (c) any loan stock, preferred equity certificates, convertible preferred equity certificate (including PECs), or any other instrument or security evidencing Indebtedness (whether or not interest bearing) issued by such person in conjunction with, and/or stapled to, any security issued or to be issued under (a) or (b) above; and (d) any interest in any of the items described in (a) to (c) immediately above.
Shareholder(s)	Means any holder(s) of Share(s).
Shares	Means the shares (parts sociales) of the Company divided into such Classes (and Categories) as set forth in the Articles and with such rights and obligations set forth for the relevant Class and Category.
Surplus	Means the amount to be distributed as liquidation surplus by the Company to the Shareholders once all debts, liabilities, charges and liquidation expenses have been met, set aside or duly provisioned for.
SWE ADJ	Means the result of: $\text{SWE ADJ} = (\text{ASWE-2}) + ((\text{ASWE-3})/10)/375,000 + \text{New ASWE Shares}$ Whereby ASWE-2 = number of Category A-SWE-2 Shares in issue ASWE-3 = number of Category A-SWE-3 Shares in issue New ASWE Shares = $((\text{ASWE-2}) + ((\text{ASWE-3})/10) - 375,000)$, provided it shall never be less than zero.
SWE Adjusted Minus Amount	Shall be an amount (which may be a negative number) determined so that the sum of (i) such amount (which may be a negative number) and (ii) the SWE Investment Return, equals the result of the SWE Minimum Return percentage applied to the Total Investment Return: $X = ((X) + (\text{SWEIR})) = (\text{MIN}\% \text{ of TIR})$ Whereby X = SWE Adjusted Minus Amount SWEIR = SWE Investment Return TIR = Total Investment Return MIN% = SWE Minimum Return
SWE Adjusted Plus Amount	Shall be an amount determined so that the sum of (i) such amount and (ii) the SWE Investment Return equals the result of the SWE Maximum Return percentage applied to the Total Investment Return:

	$X = ((X) + (SWEIR)) = (MAX\% \text{ of TIR})$
	Whereby
	X = SWE Adjusted Plus Amount
	SWEIR = SWE Investment Return
	TIR = Total Investment Return
	MAX% = SWE Maximum Return.
SWE Catch Up Amount	Means the result of $X = (MAX\% \text{ of TIR}) - (MIN\% \text{ of TIR})$ whereby X = SWE Catch up Amount MAX% = SWE Maximum Return MIN% = SWE Minimum Return TIR = Total Investment Return.
SWE Investment Return	Means the aggregate sum of all Investment Returns already made by the Company with respect to the SWE Shares, including any SWE Catch Up Amount or SWE Adjusted Plus Amount.
SWE Maximum Return	Means 20% multiplied by SWE ADJ, provided that it shall never be more than 20%.
SWE Minimum Return	Means 15% multiplied by SWE ADJ, provided that it shall never be more than 15%.
SWE Shares	Means the SWE-2 and the SWE-3 Shares.
SWE-2 Shares	Means the Shares of Categories SWE-2.
SWE-3 Shares	Means the Shares of Categories SWE-3.
Sweet Shares	Means the Categories SWE-2 Shares and the Categories SWE-3 Shares.
Total Cancellation Amount	Means the amount determined pursuant to Article 5.4.
Total Category O-1 Cancellation Amount	Means the amount to which the Category O-1 of a Class (or Classes) of Shares repurchased and cancelled pursuant to Article 5.4 is entitled of the Total Cancellation Amount of such Class(es), determined pursuant to the provisions of Article 6.
Total Category SWE-2 Cancellation Amount	Means the amount to which the Category SWE-2 of a Class (or Classes) of Shares repurchased and cancelled pursuant to Article 5.4 is entitled as a portion of the Total Cancellation Amount of such Class(es), determined pursuant to the provisions of Article 6.
Total Category SWE-3 Cancellation Amount	Means the amount to which the Category SWE-3 of a Class (or Classes) of Shares repurchased and cancelled pursuant to Article 5.4 is entitled as a portion of the Total Cancellation Amount of such Class(es), determined pursuant to the provisions of Article 6.
Total Investment Return	Means the aggregate sum of all Investment Returns already made by the Company to all Shareholders.
Transfer	Means, in relation to a Share, (a) to sell, assign, transfer or otherwise dispose of (including by way of transmission by operation of law), directly or indirectly, that Share or any legal or beneficial interest in, or economic, voting or other right pertaining to, that Share; (b) to pledge, charge, mortgage or otherwise create or permit to subsist any Share, lien or encumbrance over that Share or any legal or beneficial interest in that Share; (c) to create any trust or confer any interest over that Share or any legal or beneficial interest in that Share; (d) to enter into any agreement, arrangement or understanding in respect of a transfer of votes or the right to receive dividends or other distributions with respect to that Share; (e) to renounce, grant or assign any right or option to receive that Share or any legal or beneficial interest in that Share or call for its delivery (whether the right or option is conditional or absolute, settled by physical delivery or cash-settled, and whether it is in the money or otherwise); (f) to enter into any transaction or other arrangement under which a person holding a legal or beneficial interest in that Share, or a right or interest in respect of that Share, or who Controls that Share, agrees that it shall: (i) hold any of the economic or financial benefits (including rights to receive distributions of profits or capital) for the benefit of another; (ii) make any payment the amount of which is determined by reference to any economic or financial benefit of the kind specified in sub-paragraph (i) above; or (iii) deal with any voting rights attached to that Share as directed by another; or (g) to agree, whether or not subject to any condition precedent (other than a

	condition precedent in relation to the observance of any pre-emption or other procedures) or subsequent, to do any of (a) through (f) above it being understood that for the purposes of this definition, a transaction or arrangement may be a Transfer irrespective of whether it is entered into by the registered holder of the Share concerned, in writing, or for consideration.
Trigger	Means that the Investor Return has gone above (and remains above) the Hurdle.
UK Companies Act 2006	Means the UK Companies Act 2006, as amended.
Unallocated Sweet Shares	Shall have the meaning given thereto in the applicable Arrangement (if any).
Winding-Up	Means any distribution by the Company to its registered holders pursuant to a winding-up or dissolution of the Company as well as, if in existence, any New Holding Company.

Art. 22. Sole Shareholder. If and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the Company Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same Law are applicable.

Art. 23. Applicable Law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.”

There being no further items on the agenda, the Meeting was closed.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at two thousand one hundred Euro (EUR 2,100.-)

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed, together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés («l'Assemblée») de Airbourne Holdings 1 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 178.804, constituée le 17 juillet 2013 par acte du notaire Maître Blanche Moutrier, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 2 août 2013 par acte de notaire Maître Edouard Delosch, prénommé, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée a été présidée par Maître Magdalena Staniczek, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Il a été nommé comme secrétaire et scrutateur Maître Elsa Idir, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste restera attachée à ce document à être déposé auprès des autorités compétentes.

2. Il ressort de la liste de présence que la totalité du capital social de la Société et de tous ses associés sont représentés à la présente Assemblée de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

3. L'ordre de jour de l'Assemblée est le suivant:

- Détermination des conditions, droits et obligations des Parts Sociales des différentes Classes et Catégories comme indiqué dans les statuts modifiés et refondus auxquels référence est faite ci-dessous;

- Augmentation du capital social émis de la Société à deux cent quarante-neuf mille huit cent quarante-deux Livres Sterling et cinquante Sterling pence (GBP 249.842,5) par l'émission de quatre millions quatre cent soixante-trois mille

deux cent quarante (4.463.240) Parts Sociales de différentes Classes et Catégories comme indiqué ci-dessous, pour un prix total d'émission de trois cent quatre-vingt-seize mille cent onze Livres Sterling (GBP 396.111,-) aux souscripteurs comme indiqué dans le tableau ci-dessous, le paiement en numéraire du prix d'émission par les souscripteurs, l'allocation du prix d'émission quant à la valeur nominale globale des Parts Sociales nouvelles ainsi émises au capital social et du solde à la prime d'émission librement distribuable:

Souscripteur	Classe Catégorie	Nombre de parts sociales souscrites					
		A	B	C	D	E	F
Louise Rogers	O-1	32.231	32.231	32.231	32.231	32.231	32.231
	SWE-2	107.813	107.813	107.813	107.813	107.813	107.813
William Donoghue	O-1	21.237	21.237	21.237	21.237	21.237	21.237
	SWE-2	58.887	58.887	58.887	58.887	58.887	58.887
	SWE-3	58.000	58.000	58.000	58.000	58.000	58.000
Matthew O'Sullivan	O-1	19.431	19.431	19.431	19.431	19.431	19.431
	SWE-2	34.725	34.725	34.725	34.725	34.725	34.725
Appleby Trust (Jersey) Limited	SWE-3	84.000	84.000	84.000	84.000	84.000	84.000
	SWE-2	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000

Souscripteur	Classe Catégorie	Nombre de parts sociales souscrites				Prix d'émission en GBP
		G	H	I	J	
Louise Rogers	O-1	32.231	32.231	32.231	32.231	30.335
	SWE-2	107.813	107.813	107.813	107.813	143.750
William Donoghue	O-1	21.237	21.237	21.237	21.237	19.988
	SWE-2	58.887	58.887	58.887	58.887	78.516,70
	SWE-3	58.000	58.000	58.000	58.000	7.733,30
Matthew O'Sullivan	O-1	19.431	19.431	19.431	19.431	18.288
	SWE-2	34.725	34.725	34.725	34.725	46.300
Appleby Trust (Jersey) Limited	SWE-3	84.000	84.000	84.000	84.000	11.200
	SWE-2	30.000	30.000	30.000	30.000	40.000
Prix total d'émission						396.111

- Modification de la dénomination de la Société en «TES Global Investments S.à r.l.»

- Modification et refonte des statuts afin de prendre en compte les points ci-dessus et d'autres modifications indiquées dans les statuts modifiés et refondus substantiellement dans la forme jointe aux procurations.

Après avoir approuvé ce qui précède, la résolution suivante a été adoptée (comme une résolution unique).

Résolution unique

L'Assemblée a déterminé les conditions, droits et obligations des Parts Sociales des différentes Classes et Catégories comme indiqué dans les statuts modifiés et refondus ci-dessous.

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à deux cent quarante-neuf mille huit cent quarante-deux Livres Sterling et cinquante Sterling pence (GBP 249.842,5) et d'émettre un total de quatre millions quatre cent soixante-trois mille deux cent quarante (4.463.240) Parts Sociales de différentes Classes et Catégories comme indiqué ci-dessus pour un prix total d'émission de trois cent quatre-vingt-seize mille cent onze Livres Sterling (GBP 396.111,-) aux souscripteurs tels qu'indiqué dans le tableau de l'ordre du jour. Ensuite, les souscripteurs, chacun représenté par Me Magdalena Staniczek, prénommé, en vertu de procurations en date du 2 août 2013 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps), ont confirmé leur souscription aux nouvelles actions comme indiqué dans le tableau à l'ordre du jour et le paiement du prix d'émission totale en numéraire.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire soussigné.

L'Assemblée a décidé d'attribuer le prix d'émission quant à la valeur nominale globale des Parts Sociales nouvelles émises au capital social émis et le solde à la prime d'émission distribuable.

L'Assemblée a décidé de changer le nom de la Société en «TES Global Investments S.à r.l.».

L'Assemblée a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société afin de prendre en compte les résolutions ci-dessus et de faire d'autres modifications comme y indiqué comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination, forme.** Il existe entre les détenteurs de Parts Sociales, une société à responsabilité limitée sous la dénomination «TES Global Investments S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité à Luxembourg en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale délibérant selon les modalités prévues en matière de modification des Statuts.

2.2. L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

2.3. La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4. Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de participations et de tout intérêt sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou d'autres entités commerciales, entreprises ou investissements, de même que l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de certificats de dépôts et de tout autre titre ou instrument financier de quelque nature que ce soit, ainsi que la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

3.2. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et elle peut investir de quelque manière que ce soit et ce, dans tout type d'avoirs. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou de titres de créance ou de participation de quelque nature que ce soit.

3.4. La Société peut prêter des fonds, y compris et ce sans limitation, ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

3.5. La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement, dans son propre intérêt ou dans l'intérêt de ces entités.

3.6. De manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée, prendre des mesures de contrôle et de surveillance et réaliser toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.

3.7. De manière générale, la Société peut employer toute technique et tout instrument se rapportant à ou concernant l'un de ses investissements pour les besoins d'une gestion efficace, y compris et ce de manière non limitative, les techniques et instruments conçus pour protéger la Société des risques liés au crédit, taux de change, taux d'intérêt et autres.

3.8. Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, liées directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises en matière de modification des Statuts.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à deux cent quarante-neuf mille huit cent quarante-deux Livres Sterling et cinquante Sterling pence (GBP 249.842,5) représenté par vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille deux cent cinquante Parts Sociales de Classe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J (chaque Classe de Parts Sociales sous-divisée en une Catégorie O-1, une Catégorie SWE-2 et une Catégorie SWE-3 comme indiqué ci-dessous) d'une valeur nominale de un pence sterling (GBP 0,01) chacune et ayant les droits et obligations énoncés dans les présents Statuts, comme suit:

- deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent vingt-cinq (2.498.425) actions de Classe A divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie A-O-1, deux cent trente et un mille quatre cent vingt-cinq (231.425) Parts Sociales de Catégorie A-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie A-SWE-3;

- deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent vingt-cinq (2.498.425) actions de Classe B divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie B-O-1, deux cent trente et un mille quatre cent vingt-cinq (231.425) Parts Sociales de Catégorie B-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie B-SWE-3;

- deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent vingt-cinq (2.498.425) actions de Classe C divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie C-O-1, deux cent trente et un mille quatre cent vingt-cinq (231.425) Parts Sociales de Catégorie C-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie C-SWE-3;

- deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent vingt-cinq (2.498.425) actions de Classe D divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie D-O-1, deux cent trente et un mille quatre cent vingt-cinq (231.425) Parts Sociales de Catégorie D-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie D-SWE-3;

- deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent vingt-cinq (2.498.425) actions de Classe E divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie E-O-1, deux cent trente et un mille quatre cent vingt-cinq (231.425) Parts Sociales de Classe E-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie E-SWE-3;

- deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent vingt-cinq (2.498.425) actions de Classe F divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie F-O-1, deux cent trente et un mille quatre cent vingt-cinq (231.425) Parts Sociales de Catégorie F-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie F-SWE-3;

- deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent vingt-cinq (2.498.425) actions de Classe G divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie G-O-1, deux cent trente et un mille quatre cent vingt-cinq (231.425) Parts Sociales de Catégorie G-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie G-SWE-3;

- deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent vingt-cinq (2.498.425) actions de Classe H divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie H-O-1, deux cent trente et un mille quatre cent vingt-cinq (231.425) Parts Sociales de Catégorie H-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie H-SWE-3;

- deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent vingt-cinq (2.498.425) actions de Classe I divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie I-O-1, deux cent trente et un mille quatre cent vingt-cinq (231.425) Parts Sociales de Catégorie I-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie I-SWE-3; et

- deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent vingt-cinq (2.498.425) actions de Catégorie J divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie J-O-1, deux cent trente et un mille quatre cent vingt-cinq (231.425) Parts Sociales de Catégorie J-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie J-SWE-3..

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises en matière de modification des Statuts.

5.3. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs Classes entières de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette/ces Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la Classe J).

5.4. Rachat et annulation

5.4.1. En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'Article 5.3) où, afin d'éviter tout doute, toutes les Catégories dans cette Classe doivent être rachetées et annulées en même temps, cette Classe de Parts Sociales donne aux porteurs de celles-ci le droit au Montant Total d'Annulation (et, le cas échéant, le Montant de Rattrapage SWE concerné et/ou le Montant Plus Ajusté SWE) conformément aux droits économiques de la Catégorie de Parts Sociales qu'ils détiennent comme suit:

5.4.2. les porteurs de la Catégorie O-1 de Parts Sociales de cette Classe ont droit proportionnellement à leur participation dans la Catégorie O-1 au Montant Total d'Annulation de Catégorie O-1 et recevront de la Société, pour chacune de leurs Parts Sociales de Catégorie O-1 ainsi rachetées et annulées, un montant égal à la Valeur d'Annulation de Catégorie O-1 par Part Sociale;

5.4.3. les porteurs de la Catégorie SWE-2 de Parts Sociales de cette Classe ont droit proportionnellement à leur participation dans la Catégorie SWE-2 au Montant Total d'Annulation de Catégorie SWE-2 et recevront de la Société, pour chacune de leurs Parts Sociales de Catégorie SWE-2 ainsi rachetées et annulées, un montant égal à la Valeur d'Annulation de Catégorie SWE-2 par Part Sociale; et

5.4.4. les porteurs de la Catégorie SWE-3 de Parts Sociales de cette Classe ont droit proportionnellement à leur participation dans la Catégorie SWE-3 au Montant Total d'Annulation de Catégorie SWE-3 et recevront de la Société,

pour chacune de leurs Parts Sociales de Catégorie SWE-3 ainsi rachetées et annulées, un montant égal à la Valeur d'Annulation de Catégorie SWE-3 par Part Sociale.

5.4.5. Le «Montant Total d'Annulation» sera un montant fixé par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents tenant compte des fonds et avoirs disponibles, et approuvé par l'Assemblée Générale. Le Montant Total d'Annulation de la/des Classe(s) de Parts Sociales sera le Montant Disponible au moment de l'annulation de la/des Classe(s) pertinentes, sauf proposition contraire du Conseil de Gérance tenant compte des fonds et avoirs disponibles et décidé par l'Assemblée Générale selon les modalités requises en matière de modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne puisse jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

5.5. Toute prime d'émission disponible ou autre réserve de capital sera librement distribuable conformément aux dispositions des présentes.

Art. 6. Droits économiques: Parts Sociales de Catégorie O-1 - Parts Sociales de Catégorie SWE.

6.1. Parts Sociales de Catégorie O-1

6.1.1. Les Parts Sociales de Catégorie O-1 donnent droit au Droit Global des Catégories O-1 proportionnellement dans la/les Catégorie(s) concernée(s). Le Droit Global des Catégories O-1 attaché aux Parts Sociales de Catégorie O-1 s'applique de manière globale à toutes les Parts Sociales de Catégorie O-1 et toutes les Catégories O-1, mais basculera, sur un Retour sur Investissement réalisé par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales, sur la Catégorie O-1 (et les Parts Sociales y contenues) concernée de la Classe qui est rachetée et annulée à ce moment-là.

6.1.2. Droit Global des Catégories O-1: le Droit Global des Catégories O-1 sera 100% de tout Retour sur Investissement moins le Droit Global des Catégories SWE.

6.2. Parts Sociales de Catégorie SWE

6.2.1. Les Parts Sociales de Catégorie SWE donnent droit au Droit Global des Catégories SWE; où une Part Sociale de Catégorie SWE-2 donne droit à dix fois (10x) le montant auquel une Part Sociale de Catégorie SWE-3 a droit. Le Droit Global des Catégories SWE attaché aux Parts Sociales de Catégorie SWE s'applique de manière globale à toutes les Parts Sociales de Catégorie SWE et toutes les Catégories SWE (toujours la Catégorie SWE-2 et la Catégorie SWE-3 de la même Classe prises ensemble) mais basculera, sur un Retour sur Investissement réalisé par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales, sur la Catégorie SWE-2 et la Catégorie SWE-3 concernée de la Classe qui est rachetée et annulée à ce moment-là.

6.2.2. Droit Global des Catégories SWE:

6.2.2.1. avant la Première Sortie (et indépendamment de si le Déclencheur a été atteint ou non), le Droit Global des Catégories SWE sera le Retour Minimum SWE de tout Retour sur Investissement alors réalisé;

6.2.2.2. au moment de la Première Sortie,

(a) si le Déclencheur a été atteint avant (et reste atteint au moment de), ou est atteint au moment de, cette Première Sortie, le Droit Global des Catégories SWE sera le Retour Maximum SWE du Retour sur Investissement alors réalisé plus le Montant de Rattrapage SWE (le cas échéant);

(b) si le Déclencheur n'a pas été atteint avant, ou a été atteint avant mais ne l'est plus, ou n'est pas atteint au moment de, cette Première Sortie, le Droit Global des Catégories SWE sera le Retour Minimum SWE du Retour sur Investissement alors réalisé;

6.2.2.3. après la Première Sortie, à chaque fois qu'un Retour sur Investissement est réalisé, il doit être vérifié si le Déclencheur est atteint (ou reste atteint) à ce moment-là ou non:

(a) si le Déclencheur est atteint (et reste atteint), le Droit Global des Catégories SWE sera le Retour Maximum SWE du Retour sur Investissement alors réalisé plus le Montant Plus Ajusté SWE (le cas échéant);

(b) si le Déclencheur n'est pas atteint (ou ne l'est plus), le Droit Global des Catégories SWE sera le Retour Maximum SWE plus Montant Moins Ajusté SWE (à condition que si par conséquent, le Droit Global des Catégories SWE est un nombre négatif, il sera égal à zéro);

Toujours à condition que conformément à l'Article 6.2.2.2 ou l'Article 6.2.2.3 lorsque l'effet du Retour Maximum SWE, du Montant de Rattrapage SWE ou du Montant Plus Ajusté SWE serait de réduire le Retour de l'Investisseur à un montant inférieur au Seuil, le Retour Maximum SWE, le Montant de Rattrapage SWE et/ou le Montant Plus Ajusté SWE ne s'appliquent que concernant cette proportion du Retour sur Investissement car signifie que le Seuil est atteint.

6.3. Parts Sociales Cotées, Contrepartie en Parts Sociales Cotées, Contrepartie Non-Numéraire et Contrepartie Conditionnelle et Différée

6.3.1. Parts Sociales Cotées et Contrepartie en Parts Sociales Cotées: Lorsque la totalité ou une partie du Retour de l'Investisseur sur une Sortie comprend des Parts Sociales Cotées ou une Contrepartie en Parts Sociales Cotées, en calculant si, pour les besoins de l'Article 6.2.2.2 ou de l'Article 6.2.2.3 (selon le cas), le Déclencheur a été atteint au moment de la Sortie:

(a) dans le cas d'une Admission à la Cotation, la valeur de ces Parts Sociales Cotées sera le prix auquel ces Parts Sociales Cotées sont vendues ou souscrites dans le cadre de l'Admission à la Cotation; ou

(b) dans le cas d'une Sortie (autre qu'une Admission à la Cotation), la valeur de cette Contrepartie en Parts Sociales Cotées sera calculée par référence au cours moyen pondéré des Parts Sociales Cotées concernées dans les 30 jours de négociation suivant la date de réalisation de la Vente Qualifiante.

6.3.2. Contrepartie Non-Numéraire ou Contrepartie Conditionnelle ou Différée: Lorsque la totalité ou une partie du Retour de l'Investisseur sur une Sortie comprend une Contrepartie Non-Numéraire et/ou une Contrepartie Conditionnelle ou Différée, les Associés (agissant par le consentement des Associés détenant plus de cinquante pour cent (50%) des Catégories O-1 et des Associés détenant plus de cinquante pour cent (50%) des Catégories SWE-2) s'efforceront tous de convenir, avant la Sortie, de la manière dont cette Contrepartie Non-Numéraire et/ou Contrepartie Conditionnelle ou Différée doivent être traitées en calculant si, pour les besoins de l'Article 6.2.2.2 ou l'Article 6.2.2.3 (selon le cas), le Déclencheur a été atteint au moment de la Sortie, ce qui signifie une des méthodes indiquées dans les Articles 6.3.2.1 ou 6.3.2.2 et (ii) de trouver une fiducie réciproquement acceptable ou un autre arrangement pour la détention d'une partie de la Contrepartie Non-Numéraire et/ou une Contrepartie Conditionnelle ou Différée (le cas échéant) pour l'allocation aux Associés sous réserve et conformément aux présentes dispositions:

6.3.2.1. Utilisant une méthode pour attribuer une valeur nette actuelle à la Contrepartie Non-Numéraire («Valeur de la Contrepartie Non-Numéraire») et/ou la Contrepartie Conditionnelle ou Différée («Valeur de la Contrepartie Conditionnelle ou Différée») au moment de la Sortie, auquel cas, cette Valeur de la Contrepartie Non-Numéraire et/ou Valeur de la Contrepartie Conditionnelle ou Différée sera incluse dans le Retour de l'Investisseur pour calculer en vertu de l'Article 6.2.2.2 ou l'Article 6.2.2.3 (selon le cas) si le Déclencheur a été atteint au moment de la Sortie ou non. À condition que tout Retour Maximum SWE, Montant de Rattrapage SWE et/ou Montant Plus Ajusté SWE qui résulte des calculs à l'Article 6.2.2.2 ou l'Article 6.2.2.3 (selon le cas) et est attribuable à la Contrepartie Non-Numéraire et/ou la Contrepartie Conditionnelle ou Différée, ne soit distribué aux Associés qu'après que l'Investisseur a reçu cette Contrepartie Non-Numéraire et/ou Contrepartie Conditionnelle ou Différée en espèces; ou

6.3.2.2. Excluant toute Valeur de la Contrepartie Non-Numéraire et/ou Valeur de la Contrepartie Conditionnelle ou Différée du Retour de l'Investisseur pour calculer en vertu de l'Article 6.2.2.2 ou l'Article 6.2.2.3 (selon le cas) si le Déclencheur a été atteint au moment de la Sortie ou non, mais ensuite refaisant le calcul en vertu de l'Article 6.2.2.2 ou l'Article 6.2.2.3 (selon le cas) au moment où l'Investisseur reçoit la Contrepartie Non-Numéraire et/ou la Contrepartie Conditionnelle ou Différée («Date de Réception») en espèces («Produit Reporté»). À la Date de Réception:

(a) Si le Déclencheur a été atteint avant (et reste atteint à), ou est atteint à, la Date de Réception, le Droit Global des Catégories SWE sera le Retour Maximum SWE du Retour sur Investissement alors réalisé plus le Montant de Rattrapage SWE (le cas échéant);

(b) Si le Déclencheur n'a pas été atteint avant, ou a été atteint avant mais ne l'est plus à, ou n'est pas atteint à, la Date de Réception, le Droit Global des Catégories SWE sera le Retour Minimum SWE du Retour sur Investissement alors réalisé;

À condition que, s'il est impossible de parvenir à un accord entre les Associés en vertu du présent Article 6.3.2 quant à la manière dont toute Contrepartie Non-Numéraire et/ou Contrepartie Conditionnelle ou Différée doit être traitée, cette Contrepartie Non-Numéraire et/ou Contrepartie Conditionnelle ou Différée sera traitée conformément à l'Article 6.3.2.2.

À condition que toujours si sous Article 6.3.2.1 ou Article 6.3.2.2 l'effet de Retour Maximum SWE, Montant de Rattrapage SWE ou le Montant Plus Ajusté SWE serait de réduire le Retour de l'Investisseur à moins que le Seuil, Retour Maximum SWE, Montant de Rattrapage SWE et ou le Montant Plus Ajusté SWE s'appliqueront seulement en relation à une telle proportion du Retour de l'Investisseur qui signifie que le Seuil est atteint.

6.3.3. Le présent Article 6 continuera à produire ses effets entre ceux qui sont Associés juste avant une Sortie non-obstant (i) la survenance d'une Sortie; (ii) toute variation, toute modification et tout changement apporté(e) aux Statuts suivant une Sortie, et/ou (iii) le fait que les Associés au moment de la Sortie ne peuvent plus être Associés de la Société après une Sortie et lorsque le présent Article 6 prévoit toute matière à déterminer après une Sortie, les références aux «Associés» seront comprises comme faites aux Associés juste avant la Sortie.

Art. 7. Actions, registre d'Associés.

7.1. Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul (1) propriétaire par Part Sociale.

7.2. Les Parts Sociales auront les droits et obligations énoncés dans les Statuts pour la Classe et la Catégorie auxquelles la Part Sociale pertinente appartient.

7.3. Un registre d'associés est tenu au siège social de la Société.

Art. 8. Transferts de Parts Sociales.

8.1. Tout Transfert de Parts Sociales sera toujours soumis à, et sera effectif et reconnu par la Société, et toute inscription d'un Transfert de Parts Sociales ne prendra effet que si elle est effectuée conformément aux dispositions des Statuts. Tout Transfert de Parts Sociales sera par ailleurs conformément à d'autres dispositions des Statuts soumis aux dispositions de tout Accord applicable (le cas échéant) et au Cessionnaire, dans chaque cas, dans le cas où un Accord applicable (le cas échéant) existe au moment du Transfert, devenant partie à cet Accord, sauf disposition contraire y contenue.

8.2. Tout Transfert de Parts Sociales d'une Classe ne peut être réalisé que si simultanément à celui-ci, un nombre proportionnel de Parts Sociales dans chaque autre Classe de Parts Sociales détenues par le Cédant concerné est transféré par cet Associé au même Cessionnaire.

8.3. Le Transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés est soumis à l'approbation des Associés représentant au moins 75 % (trois quarts) du capital social de la Société et aux dispositions des Statuts.

8.4. Aucun Associé (ou porteur de tout intérêt dans des Parts Sociales) ne peut à aucun moment transférer ou permettre le Transfert de Parts Sociales ou tenter de, avoir l'intention de ou conclure une convention ou une entente à cet effet, d'une autre manière que celle expressément autorisée par et conformément aux Statuts et à l'Accord applicable (le cas échéant).

8.5. Tout Transfert réalisé conformément à la Loi sur les Sociétés, aux présents Statuts et à tout Accord applicable sera inscrit dans le registre des Associés. Tout Transfert tenté en violation de la Loi sur les Sociétés, des présents Statuts et de tout Accord applicable sera nul et non avenue et ne sera pas reconnu par la Société.

8.6. Les dispositions des Articles 8.1 à 8.5 et le cas échéant de l'Article 9 s'appliqueront à tout Titre (autre que les Parts Sociales) de la Société mutatis mutandis, sauf disposition contraire énoncée dans l'Accord concerné.

Art. 9. Transferts Obligatoires, Transfert Drag, Transfert Tag.

9.1. Droits de Transfert Drag

9.1.1. Transfert Drag.

(a) Si l'Investisseur propose de Transférer des Parts Sociales à une quelconque personne ou personnes qui ne sont pas des Affiliés de l'Investisseur (l'Investisseur, dans ces circonstances, étant l'«Investisseur Vendeur» et le Cessionnaire proposé étant un «Acquéreur Drag») suivant une offre de bonne foi avec des termes commerciaux normaux qui résulterait dans une Vente Qualifiante à l'Acquéreur Drag (une «Offre Qualifiant») et l'Investisseur Vendeur souhaite que le titre légal et les droits économiques des Parts Sociales détenues par chaque Associé (autre que l'Investisseur) (ces Parts Sociales, les «Titres Drag», et cet Associé, le «Détenteur de Titres Drag») soient Transférés à l'Acquéreur Drag, l'Investisseur Vendeur pourra le faire conformément à la procédure décrite aux paragraphes (b) et (c) ci-dessous et aux Articles 9.1.2 (Fin de la Notice Drag) à 9.1.5 (Réalisation).

(b) L'Investisseur Vendeur fera d'abord parvenir un avis d'acquisition obligatoire (la «Notice Drag») à chacun des Détenteurs de Titres Drag, avec une copie à la Société, les notifiant qu'il souhaite accepter l'Offre Qualifiant et que chaque Détenteur de Titres Drag est désormais tenu de Transférer les Titres Drag à l'Acquéreur Drag, et la Notice Drag devra indiquer, sous réserve de l'Article 9.1.3 (Termes et Conditions pour les Détenteurs de Titres Drag):

(i) la contrepartie devant être payée pour chaque Titre Drag ou la méthode utilisée pour déterminer la contrepartie, dans quelque cas que ce soit, pour chaque Type, Classe et Catégorie des Titres Drag;

(ii) les conditions de paiement, y compris une description de la forme de la contrepartie (si autre qu'en espèces) et, afin d'éviter tout doute, si l'Offre Qualifiant contient différentes formes de contrepartie, les différentes formes de contrepartie s'appliqueront également aux Détenteurs de Titres Drag dans les mêmes proportions que celles offertes à l'Investisseur Vendeur, ajustées de manière appropriée par rapport à toute Part Sociale Drag qui est une Part Sociale de Catégorie SWE-3 afin de refléter ses droits économiques;

(iii) les autres conditions importantes auxquelles l'Investisseur Vendeur propose que les Titres Drag soient Transférés à l'Acquéreur Drag (y compris par rapport aux garanties, déclarations et indemnités devant être faites ou données à l'Acquéreur Drag par l'Investisseur Vendeur (étant entendu que les Détenteurs de Titres Drag seront uniquement obligés de donner des garanties par rapport aux droits de propriétés de, et capacités par rapport, aux Parts Sociales détenues par eux ou pour leur compte et ne seront pas obligés de donner d'autres garanties ou promesses ou indemnités) ou tout accord de vote ou tout autre accord d'associés devant être conclu entre l'Acquéreur Drag et l'Investisseur Vendeur); et

(iv) la date à laquelle la réalisation du le Transfert des Titres Drag est proposé d'avoir lieu (cette date ne devant pas être plus tôt que dix (10) Jours Ouvrables et pas plus tard que 180 jours calendaires suivant la date de la Notice Drag).

(c) Suivant réception de la Notice Drag et conformément à celle-ci et au présent Article 9.1 (Droits de Transfert Drag), les Détenteurs de Titres Drag sont obligés de Transférer (une «Vente Drag») à l'Acquéreur Drag la totalité des Parts Sociales qu'ils détiennent immédiatement avant ce Transfert.

9.1.2. Fin de la Notice Drag. Si aucune Vente Drag n'a été réalisée à la date qui est 180 jours calendaires (sous réserve de toute extension par l'Investisseur Vendeur de trois (3) mois maximum suivant cette date dans le seul but d'obtenir ou de satisfaire aux approbations, consentements ou obligations de notification réglementaires requis) après la date des Notices Drag, chaque Notice Drag sera réputée nulle et non avenue, et chaque Détenteur de Titres Drag sera libéré de toutes ses obligations concernant cette Notice Drag.

9.1.3. Termes et conditions pour les Détenteurs de Titres Drag. Tel qu'indiqué dans la Notice Drag,

(a) la contrepartie à verser par l'Acquéreur Drag aux Détenteurs de Titres Drag pour chacune de leurs Parts Sociales Drag ne sera en rien inférieure à la contrepartie par Part Sociale devant être payée par l'Acquéreur Drag (ou tout Affilié de, ou toute personne agissant de concert avec, l'Acquéreur Drag) à l'Investisseur Vendeur, à condition que dans le cas de toute Part Sociale Drag étant une Part Sociale de Catégorie SWE-3, la contrepartie devant être versée au Détenteur de Titres Drag par Part Sociale de Catégorie SWE-3 sera un dixième de la contrepartie par Titre Drag (autre qu'une Part

Sociale de Catégorie SWE-3) devant être versée au Détenteur de Titres Drag pour un tel Transfert et à condition également que les dispositions de l'Article 19 des Statuts s'appliquent;

(b) les conditions de paiement ainsi que les autres conditions importantes auxquelles les Titres Drag doivent être Transférés à l'Acquéreur Drag ne seront en rien moins favorables pour les Détenteurs de Titres Drag que les conditions de paiement et les autres conditions importantes auxquelles l'Investisseur Vendeur Transfère et/ou fait en sorte que soient Transférées d'autres Parts Sociales à l'Acquéreur Drag (y compris par rapport à tout accord de vote et tout autre accord d'associés devant être conclu entre l'Acquéreur Drag et l'Investisseur Vendeur, tel que prévu dans toute convention entre l'Acquéreur Drag et l'Investisseur Vendeur); et

(c) le Détenteur de Titres Drag devra supporter sa part au prorata (calculée par référence à son Pourcentage de Participation, mais ajustée afin de refléter tout droit en vertu de l'Article 6 au Retour Maximum SWE) comme déduction du produit brut avant impôts devant être reçu en vertu de la Vente Drag, des frais engagés par l'Investisseur Vendeur dans le cadre de l'Offre Qualifiant et de toute Vente Drag et du Transfert de Parts Sociales en vertu de celles-ci, y compris les honoraires professionnels, commissions de placement, remises et commissions (selon le cas), dans chaque cas dans la mesure où il peut être raisonnablement prouvé que ces frais ont ainsi été engagés.

9.1.4. Si l'Acquéreur Drag a également accepté d'acquérir des PECs (s'il y en a) de l'Investisseur Vendeur, dans la mesure où certains ou tous les Détenteurs de Titres Drag détiennent des PECs (s'il y en a):

(a) la Notice Drag peut également obliger chacun des Détenteurs de Titres Drag à transférer la totalité des PECs (s'il y en a) qu'ils détiennent à l'Acquéreur Drag ou autrement racheter la totalité de ces PECs (s'il y en a) pour une contrepartie équivalant à la contrepartie devant être versée pour chaque PEC par l'Acquéreur Drag (ou toute personne liée ou personne agissant de concert avec l'Acquéreur Drag) à l'Investisseur Vendeur; et

(b) les dispositions de l'Article 9.1 s'appliqueront avec les références faites aux Titres Drag interprétées en conséquence et avec de telles autres modifications aux dispositions pertinentes que nécessaires.

9.1.5. Réalisation. Aussi rapidement que réalisable suivant la remise de la Notice Drag à chacun des Détenteurs de Titres Drag, l'Investisseur Vendeur et les Détenteurs de Titres Drag procéderont à la réalisation du Transfert à l'Acquéreur Drag des Titres de la Société étant Transférés par l'Investisseur Vendeur et des Titres Drag étant Transférés par les Détenteurs de Titres Drag à ou autour de la date indiquée pour de la réalisation des Transferts dans la Notice Drag, conformément aux termes et conditions prévus dans la Notice Drag.

9.1.6. Les dispositions de l'Article 19 des Statuts s'appliqueront à toute Vente Drag au titre des présentes.

9.2. Droits de Transfert Tag

9.2.1. Transfert Tag. Sauf disposition contraire à l'Article 9.2.6 (Exceptions aux Droits de Transfert Tag), si l'Investisseur propose de Transférer ou de faire en sorte que soit Transférée toute Part Sociale (les «Titres Tag») à une autre personne (l'Investisseur, dans ces circonstances, étant un «Détenteur de Titres Vendeur» et le Cessionnaire proposé étant un «Acquéreur Tag»), le Détenteur de Titres Vendeur ne sera pas autorisé à réaliser ce Transfert à moins qu'une Offre Tag n'ait été faite à tous les autres Associés conformément à la procédure indiquée dans les Articles 9.2.2 à 9.2.7.

9.2.2. Le Détenteur de Titres Vendeur fera d'abord parvenir un avis écrit (une «Offre Tag») à chacun des autres Associés (les «Détenteurs de Titres Tag»), avec une copie à la Société, qui indiquera, sous réserve de l'Article 9.2.3 (Termes et Conditions pour les Vendeurs Tag):

(a) le nombre de chaque Classe de Parts Sociales devant être Transférées par le Détenteur de Titres Vendeur à l'Acquéreur Tag ainsi que le nombre de chaque Classe de Parts Sociales pouvant être Transférées par ce Détenteur de Titres Vendeur à l'Acquéreur Tag conformément au présent Article 9.2 (Droits de Transfert Tag), ce nombre devant être la Proportion Tag Applicable du nombre de chaque Catégorie de Parts Sociales que ce Détenteur de Titres Tag détient, sauf:

(i) lorsque cette Proportion Tag Applicable est appliquée à la détention directe ou, le cas échéant, la détention de droits économiques d'un Dirigeant du Groupe afférents à des Parts Sociales Sweet:

(A) sujet à l'Article 9.2.2(i)(B), dans le cadre d'un Transfert de Parts Sociales par le Détenteur de Titres Vendeur qui ne donnera pas lieu à une Vente Qualifiante, cette proportion sera uniquement appliquée aux Parts Sociales Sweet qui sont des Parts Sociales Acquisées au moment de la remise de l'Offre Tag et toutes Parts Sociales Sweet qui ne sont pas des Parts Sociales Acquisées au moment de la remise de l'Offre Tag seront exclues;

(B) dans le cadre d'un Transfert par le Détenteur de Titres Vendeur de 50% ou plus de ses Parts Sociales suivant une offre secondaire qui accompagne une Admission à la Cotation (une «Sortie Qualifiante») et sans égard si ce Transfert donne lieu ou non à une Vente Qualifiante, cette proportion sera appliquée à toutes les Parts Sociales Sweet, peu importe s'il s'agit de Parts Sociales Acquisées ou non au moment de la remise de l'Offre Tag. Le traitement de ce paragraphe (B) sera aussi appliqué à tout Transfert dans le cadre d'une offre secondaire réalisée après une Admission à la Cotation qui, si rajoutées aux Parts Sociales Transférées dans le cadre d'une offre secondaire qui accompagne une Admission à la Cotation ou après celle-ci, voudra dire que le Détenteur de Titres Vendeur a réalisé une Sortie Qualifiante et, en plus dans ce cas, le Dirigeant du Groupe aura droit de traiter comme Titres Tag un nombre de Parts Sociales Sweet tel qu'il sera dans la position dans laquelle il aurait été si chaque Transfert précédent avait été traité à ce moment comme une Sortie Qualifié sous ce paragraphe (B);

(C) dans le cadre d'un Transferts de Parts Sociales par le Détenteur de Titres Vendeur qui donne lieu à une Vente Qualifiante, cette proportion sera appliquée à toutes les Parts Sociales Sweet, peu importe s'il s'agit de Parts Sociales Acquises ou non au moment de la remise de l'Offre Tag,

à condition que, suite à l'application de la Proportion Tag Applicable aux Parts Sociales qui sont des Parts Sociales Acquises et aux Parts Sociales qui ne sont pas des Parts Sociales Acquises sous les paragraphes (B) et (C) ci-dessus pour déterminer le nombre de Parts Sociales du Détenteur de Titres Tag si sont capable d'être des Titres Tag, le chiffre résultant sera satisfait avec des Parts Sociales Sweet qui sont des Parts Sociales Acquises en priorité par rapport aux Parts Sociales Sweet qui ne sont pas des Parts Sociales Acquises et des Parts Sociales Sweet qui ne sont pas des Parts Sociales Acquises seront uniquement incluses si le chiffre résultant ne sera autrement pas atteint; et

(ii) lorsque le Détenteur de Titres Vendeur et ses Affiliés ont eu la possibilité de Transférer 100% de leurs Parts Sociales à l'acheteur concerné moyennant une contrepartie en espèces, mais ont plutôt décidé de soit réinvestir une partie de ce produit dans l'Acquéreur Tag ou ses Affiliés, soit conserver une partie de ces Parts Sociales (mais lorsque ce Transfert donnera néanmoins lieu à une Vente Qualifiante), la Proportion Tag Applicable sera de 100% (et la disposition conditionnelle à l'Article 9.2.3(b) ci-dessous s'appliquera si l'Acquéreur Tag est un investisseur stratégique);

(b) la contrepartie par Part Sociale pour chaque Classe de Titres Tag ou la méthode pour déterminer cette contrepartie;

(c) les conditions de paiement, y compris une description de la forme de toute contrepartie non-numéraire et, afin d'éviter tout doute, si la contrepartie au titre de l'Offre Tag contient différentes formes de contrepartie, les différentes formes de contrepartie s'appliqueront également aux Détenteurs de Titres Tag dans les mêmes proportions que celles offertes au Détenteur de Titres Vendeur, ajustées de manière appropriée par rapport à toute Part Sociale Tag étant une Part Sociale de Catégorie SWE-3 afin de refléter ses droits économiques;

(d) le nom et l'adresse de l'Acquéreur Tag;

(e) si celle-ci est connue, la date de réalisation du Transfert des Titres Tag proposée;

(f) les autres conditions auxquelles le Détenteur de Titres Vendeur propose que les Titres Tag soient Transférés à l'Acquéreur Tag (y compris par rapport aux déclarations, garanties et indemnités devant être faites ou données à l'Acquéreur Tag par le Détenteur de Titres Tag ou tout accord de vote ou autre accord d'associés devant être conclu entre l'Acquéreur Tag et le Détenteur de Titres Tag); et

(g) la date (la «Date d'Acceptation») à laquelle chaque Détenteur de Titres Tag souhaitant exercer ses Droits de Transfert Tag devra avoir remis un avis écrit (cette date ne devant pas être plus tôt que quinze (15) Jours Ouvrables suivant la date de l'Offre Tag) (à moins qu'un autre délai est prévu dans un Accord pertinent applicable).

9.2.3. Termes et conditions pour les Vendeurs Tag

(a) La contrepartie à verser par l'Acquéreur Tag aux Vendeurs Tag (tels que définis ci-dessous) pour chacune de leurs Parts Sociales Tag (telles que définies ci-dessous) ne sera en rien inférieure à la contrepartie par Titre Tag devant être versée au Détenteur de Titres Vendeur, étant entendu que:

(i) lorsque le Transfert par le Détenteur de Titres Vendeur ne donnera pas lieu à une Vente Qualifiante, alors dans le cas d'une Part Sociale Tag qui est une Part Sociale de Catégorie SWE-3, la contrepartie devant être versée au Vendeur Tag par Part Sociale de Catégorie SWE-3 représentera un dixième de la contrepartie par Titre Tag (autre qu'une Part Sociale de Catégorie SWE-3) devant être versée au Détenteur de Titres Vendeur pour ce Transfert; et

(ii) lorsque le Transfert par le Détenteur de Titres Vendeur donnera lieu à une Vente Qualifiante, les dispositions de l'Article 19 des Statuts s'appliqueront;

(b) les conditions de paiement ainsi que les autres conditions importantes auxquelles les Parts Sociales Tag doivent être Transférées à l'Acquéreur Tag ne seront en rien moins favorables pour les Vendeurs Tag que les conditions de paiement et les autres conditions importantes auxquelles les Titres Tag sont Transférés à l'Acquéreur Tag (y compris par rapport aux déclarations, garanties et indemnités devant être faites ou données à l'Acquéreur Tag par le Détenteur de Titres Vendeur ou par rapport à tout accord de vote ou autre accord d'associés devant être conclu entre l'Acquéreur Tag et le Détenteur de Titres Vendeur), tel qu'indiqué dans toute convention entre l'Acquéreur Tag et le Détenteur de Titres Vendeur,

à condition que, lors d'un Transfert par TPG Airbourne Holdings, L.P. et/ou ses Affiliés en tant que Détenteur de Titres Vendeur qui entraînera l'acquisition par un investisseur stratégique de 100% des Parts Sociales détenues par ce Détenteur de Titres Vendeur et ses Affiliés, toute contrepartie à recevoir par un Dirigeant du Groupe par rapport à des Parts Sociales Sweet détenues par lui ou par le Détenteur Dirigeant par l'intermédiaire duquel il détient des intérêts dans des Parts Sociales en son nom qui ne sont pas des Parts Sociales Acquises à la date de réalisation du Transfert des Titres Tag, soit (sauf par rapport à des montants nécessaires pour satisfaire tout impôt sur les plus-values ou d'autres impôts du Dirigeant du Groupe naissant à l'occasion de l'aliénation des Titres Tag qui ne peuvent pas être payés en utilisant un produit en espèces issu de la vente de Parts Sociales Sweet qui sont des Parts Sociales Acquises, lesquelles seront plutôt remises au Dirigeant du Groupe), dans la mesure où l'investisseur stratégique l'exige (mais pas autrement), sera mise en séquestre et remise au Dirigeant du Groupe (avec tout intérêt accumulé sur cette contrepartie mise en séquestre) à la date intervenant en premier lieu entre les dates suivantes: (i) la/les date(s) d'acquisition initiale(s) telle(s) qu'indiquée(s) dans la notification d'octroi du Dirigeant du Groupe concerné ou à l'Article 9.3.3 (selon le cas) (dans la mesure de la

proportion acquise en question); (ii) la date qui intervient 13 mois après la date de réalisation du Transfert des Titres Tag (la «Date de Libération Séquestre»), sous réserve que le Dirigeant du Groupe concerné reste employé par une Société du Groupe à la Date de Libération Séquestre (au titre ou non d'un avis de résiliation à la Date de Libération Séquestre en vertu de la démission du Dirigeant du Groupe); ou (iii) la date après la réalisation du Transfert des Titres Tag à laquelle l'emploi du Dirigeant du Groupe avec le Groupe prend fin autrement qu'en raison de la démission du Dirigeant du Groupe ou autrement que dans des circonstances où le Dirigeant du Groupe est ou aurait été en vertu des Statuts et/ou d'un Accord applicable (le cas échéant) un Mauvais Sortant (tel que défini ci-dessous). Lorsque (i) tout Dirigeant du Groupe cesse en vertu de sa démission d'être un employé du Groupe avant la Date de Libération Séquestre, ou (ii) le contrat de travail d'un Dirigeant du Groupe avec le Groupe est résilié dans des circonstances où il est ou aurait été en vertu des Statuts et/ou d'un accord applicable un Mauvais Sortant, ce Dirigeant du Groupe perdra de ce fait tout ou partie de sa contrepartie étant mise en séquestre et cette contrepartie sera distribuée entre les personnes qui ont été Associés (autres que ce Dirigeant du Groupe) à la date concernée de réalisation du Transfert des Titres Tag au prorata du Pourcentage de Participation de cet Associé à la date pertinente de réalisation, mais ajustée afin de refléter tout droit en vertu de l'Article 6 au Retour Maximum SWE.

9.2.4. Acceptation de l'Offre Tag; Réduction de Titres

(a) Chaque Détenteur de Titres Tag désirant accepter l'offre dans l'Offre Tag (un «Vendeur Tag») doit accepter cette offre en remettant un avis d'acceptation écrit obligatoire et irrévocable au Détenteur de Titres Vendeur (un «Avis d'Acceptation Tag») au plus tard à la Date d'Acceptation.

(b) Chaque Détenteur de Titres Tag qui ne remet pas d'Avis d'Acceptation Tag valable et en temps voulu, conformément aux obligations ci-dessus et aux obligations de notification énoncées dans un Accord applicable et avant la Date d'Acceptation (à moins que TPG Airbourne, L.P., n'y ait été renoncé par écrit à sa seule discrétion), sera réputé avoir renoncé de manière irrévocable à tous ses Droits de Transfert Tag par rapport à ce Transfert.

(c) Si, suivant la Date d'Acceptation, l'Acquéreur Tag ne désire pas acquérir la totalité des Titres Tag et Parts Sociales Tag proposés pour être Transférés à l'Acquéreur Tag, alors le nombre de Parts Sociales devant être Transférées par le Détenteur de Titres Vendeur et chaque Vendeur Tag à l'Acquéreur Tag, sera réduit au nombre de Parts Sociales que l'Acquéreur Tag souhaite acquérir (lequel ne sera pas inférieur au nombre de Titres Tag initialement proposés pour être Transférés par le Détenteur de Titres Vendeur à l'Acquéreur Tag et pas supérieur au nombre total de Titres Tag et de Parts Sociales Tag) multiplié par le pourcentage, par rapport à ce Détenteur de Titres Vendeur ou Vendeur Tag, que le Pourcentage de Participation de ce Détenteur de Titres Vendeur ou de ce Vendeur Tag porte à la somme collective des Pourcentages de Participation de chacun des Détenteurs de Titres Vendeurs et Vendeurs Tag.

9.2.5. Si l'Acquéreur Tag a également accepté d'acquérir des PECs (s'il a en a) du Détenteur de Titres Vendeur, dans la mesure où certains ou tous les Vendeurs Tag détiennent des PECs (le cas échéant):

(a) l'Offre Tag doit également indiquer le nombre de PECs (s'il y en a) pouvant être Transférés par ce Vendeur Tag (pour une contrepartie par PEC égale à la contrepartie par PEC devant être versée au Détenteur de Titres Vendeur en vertu du Transfert), calculé par référence à la Proportion Tag Applicable des PECs de ce Vendeur Tag; et

(b) les dispositions du présent Article 9.2 s'appliqueront avec les références à toute Part Sociale Tag interprétées en conséquence et avec les autres modifications nécessaires apportées aux dispositions pertinentes du présent Article 9.2.

9.2.6. Exceptions aux Droits de Transfert Tag. Nonobstant ce qui précède, aucune partie n'aura de Droits de Transfert Tag tels qu'indiqués dans le présent Article 9.2 (Droits de Transfert Tag) (Transferts Obligatoires, Transfert Drag, Transfert Tag) dans le cadre de tout Transfert:

(a) réalisé par tout Investisseur à un ou plusieurs investisseurs financiers en vertu d'une convention conclue dans les 12 mois suivant la Réalisation de maximum 25 pour cent des Titres de la Société détenus par l'Investisseur à la Date de Refonte au total;

(b) réalisé par tout Investisseur à un Cessionnaire Affilié Autorisé;

(c) à un porteur existant de Titres de la Société (autre qu'une personne qui est devenue détenteur de Titres de la Société en vertu d'un Transfert conformément à l'Article 9.2.6(a)) avec le consentement de TPG Airbourne Holdings, L.P.;

(d) après une Admission à la Cotation, dans le cadre de ventes de Titres de la Société, ou d'autres Titres d'une Société du Groupe par le biais de toute bourse reconnue ou tout marché réglementé sur lesquels les Titres étant Transférés sont admis à la négociation en vertu de toute Admission à la Cotation préalable ou autrement;

(e) par rapport auquel une Notice Drag a été remise et reste effective, faite conformément à l'Article 9.1 (Droits de Transfert Drag);

(f) en vertu des dispositions de l'Article 9.3 (Transferts Obligatoires);

(g) à une Nouvelle Société Holding; ou

(h) à tout nouveau Président ou Dirigeant non-exécutif.

9.2.7. Réalisation d'un Transfert. Dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant la Date d'Acceptation, le Détenteur de Titres Vendeur enverra à chaque Vendeur Tag, le cas échéant, un avis proposant une date pour réaliser le Transfert de Titres Tag et les Titres de la Société de chaque Vendeur Tag indiqués dans les Offres Tag pertinentes (ces Titres de la Société collectivement pour tous les Vendeurs Tag, les «Parts Sociales Tag»), tel que les Titres Tag et les Part Sociale

Tag peuvent avoir être réduites en vertu de l'Article 9.2.4 (c) (Acceptation de l'Offre Tag; Réduction de Titres). Cette date interviendra au plus tôt quarante-cinq (45) Jours Ouvrables et au plus tard 180 jours calendaires (sous réserve de toute extension par le Détenteur de Titres Vendeur de maximum trois (3) mois dans le seul but d'obtenir ou de satisfaire aux approbations, consentements ou obligations de notification règlementaires requis) suivant la Date d'Acceptation. Chaque Détenteur de Titres Vendeur et les Vendeurs Tag, le cas échéant, réaliseront le Transfert de ces Titres Tag et Parts Sociales Tag, le cas échéant, à l'Acquéreur Tag à ou autour de cette date conformément aux termes et conditions prévus dans l'Offre Tag (sous réserve de modification, uniquement dans la mesure où ces termes et conditions ne sont en rien moins favorables pour tout Vendeur Tag et en rien plus favorables pour le Détenteur de Titres Vendeur).

9.3. Transferts Obligatoires

9.3.1. L'évènement suivant constitue un «Évènement de Transfert Obligatoire» concernant un Dirigeant du Groupe:

(a) le Dirigeant du Groupe qui cesse d'être engagé ou employé (directement ou indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une Société de Gestion ou de toute autre personne) par une Société du Groupe, que ce soit en qualité de dirigeant, directeur général, cadre de direction, employé, consultant ou contractant, de sorte que ce Dirigeant du Groupe n'a plus de fonction au sein d'une Société du Groupe ou de contrat de service (tel que pouvant être mentionné dans un Accord applicable) en vertu duquel ce Dirigeant du Groupe a fourni des services (que ce soit directement ou indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une Société de Gestion ou d'une autre personne) à une Société du Groupe, a pris fin (un «Sortant»), où

(b) Le Dirigeant du Groupe qui commence une période de dispense (garden leave) (comme ceci peut être indiqué dans un Accord applicable).

9.3.2. Au moment de, ou à tout moment intervenant dans les 12 mois après, la survenance d'un Évènement de Transfert Obligatoire par rapport à un Dirigeant du Groupe (tel Dirigeant du Groupe, un «Gérant Affecté»),

(a) la Société peut, et à la demande de TPG Airbourne Holdings, L.P. doit, envoyer un avis écrit (un «Avis d'Évènement de Transfert Obligatoire») à chacun des Cédants Obligatoires (tels que définis ci-dessous) indiquant:

(i) qu'un Évènement de Transfert Obligatoire a eu lieu en ce qui concerne le Gérant Affecté;

(ii) que le nombre de Parts Sociales Luxco Appelables et, dans le cas d'un Cadre Dirigeant qui est un Mauvais Sortant, de Parts Sociales Luxco Non-Appelables indiqué dans l'Avis d'Évènement de Transfert Obligatoire et détenu par ce Cédant Obligatoire, doit faire l'objet d'un Transfert à un Cessionnaire Choisi (un tel Transfert, un «Transfert Obligatoire»), contre paiement en espèces d'un montant déterminé conformément aux Articles 9.3.2(d) à (f) ci-dessous; et

(iii) sauf si un Cadre Dirigeant est un Mauvais Sortant et ses Parts Sociales Luxco Non- Appelables font l'objet d'un Transfert Obligatoire, le titre juridique afférent à toute Part Sociale Luxco Non- Appelable, toute Part Sociale de Catégorie O-1 et tout PEC (le cas échéant) détenus par un Cédant Obligatoire sera transféré directement au Détenteur Dirigeant.

(b) Les «Cédants Obligatoires» sont:

(i) le Gérant Affecté ou tout Cessionnaire autorisé du Gérant Affecté;

(ii) le Détenteur Dirigeant par rapport à des Parts Sociales détenues pour le compte du Gérant Affecté ou de tout Cessionnaire autorisé du Gérant Affecté;

(iii) le patrimoine de tout Gérant Affecté (dans le cas de sa décès); ou

(iv) toute personne qui Contrôle ou obtient directement ou indirectement un droit sur les Titres de la Société ou d'autres Titres de tout Groupe de Société (ou intérêt économique dans ceux-ci) de ce Gérant Affecté par suite d'un Évènement d'Insolvabilité (y compris tout syndic de faillite, administrateur, administrateur judiciaire ou toute personne exerçant une fonction similaire);

(c) L'Avis d'Évènement de Transfert Obligatoire contient également:

(i) l'identité du Gérant Affecté et de chaque Cédant Obligatoire énuméré aux Articles 9.3.2(b)(i) à (iv);

(ii) la Classe et la Catégorie et le nombre de chaque Classe et Catégorie de Parts Sociales Sweet de chaque Cédant Obligatoire faisant objet du Transfert Obligatoire;

(iii) le Prix de Transfert pertinent par rapport à chaque Classe et Catégorie des Parts Sociales Sweet sous réserve du Transfert Obligatoire calculé conformément à l'Article 9.3.2(d); et

(iv) la date alors prévue pour la réalisation du Transfert Obligatoire.

(d) Le Prix de Transfert par Part Sociale Sweet détenue (que ce soit juridiquement ou économiquement) par tout Cessionnaire Obligatoire applicable dépend de si le Gérant Affecté était un Bon Sortant, un Sortant Intermédiaire ou un Mauvais Sortant. Pour les besoins des présentes:

(i) Un «Bon Sortant» signifie:

(A) un Gérant Affecté qui devient un Sortant pour cause de décès ou mauvaise santé, de licenciement légal ou de retraite normale; ou

(B) un Gérant Affecté que le Comité des Rémunérations estime être un Bon Sortant qui serait autrement un Sortant Intermédiaire ou un Mauvais Sortant; ou

(C) un Gérant Affecté qui quitte le Groupe en raison de son employeur qui cesse d'être une Société du Groupe (autrement qu'au moment d'une Sortie); ou

(D) un Cadre Dirigeant qui est congédié autrement que pour Cause.

(ii) Un «Sortant Intermédiaire» signifie

(A) un Gérant Affecté qui démissionne (sauf, pour éviter tout doute, à l'âge légal/normal de retraite ou du fait d'avoir été congédié implicitement);

(B) un Gérant Affecté dont le contrat de travail cesse autrement que dans des circonstances où il n'est ni un Bon Sortant, ni un Mauvais Sortant; ou

(C) un Gérant Affecté dont le contrat de travail cesse en vertu du paragraphe (viii) de la définition de «Cause» en raison de son manquement aux clauses pertinentes d'un Accord telles qu'établies dans cet Accord par rapport à une Sortie.

(iii) Un «Mauvais Sortant» est un Gérant Affecté dont le contrat de travail prend fin pour Cause autre que son manquement aux clauses pertinentes d'un Accord telles qu'établies dans cet Accord par rapport à une Sortie.

(e) Dans le cas d'un Cadre Dirigeant:

- Qui est un Bon Sortant, alors le Prix de Transfert applicable par Part Sociale Sweet détenue (que ce soit juridiquement ou économiquement) sera la Juste Valeur par rapport aux Parts Sociales Acquises et le montant le plus bas entre la Juste Valeur et le Prix d'Acquisition pour des Parts Sociales Sweet qui ne sont pas des Parts Sociales Acquises. Un Gérant exécutif qui est un Bon Sortant peut conserver ses Parts Sociales Luxco Non- Appelables, mais peut à la place offrir de vendre ses Parts Sociales Luxco Non- Appelables au Cessionnaire Choisi énoncé dans l'Avis d'Événement de Transfert Obligatoire, et si cette offre est acceptée, aura droit à la Juste Valeur par rapport à ces Parts Sociales Luxco Non- Appelables;

- Qui est un Sortant Intermédiaire, alors le Prix de Transfert applicable par Part Sociale Sweet détenue (que ce soit juridiquement ou économiquement) sera la Juste Valeur par rapport au nombre de Parts Sociales Acquises qui sont des Parts Sociales Luxco Appelables, lorsqu'ajouté à des Parts Sociales Luxco Non-Appelables, est égal à 50% de ses Parts Sociales Acquises et le montant le plus bas entre la Valeur Juste et le Prix d'Acquisition pour (i) les Parts Sociales Acquises restantes qui sont des Parts Sociales Luxco Appelables et (ii) toutes Parts Sociales Sweet que ne sont pas des Parts Sociales Acquises. Un Cadre Dirigeant qui est un Sortant Intermédiaire peut conserver ses Parts Sociales Luxco Non-Appelables, mais peut à la place offrir de vendre ses Parts Sociales Luxco Non- Appelables au Cessionnaire choisi énoncé dans l'Avis d'Événement de Transfert Obligatoire et, si cette offre est acceptée, aura droit à la Juste Valeur à l'égard de ces Parts Sociales Luxco Non- Appelables;

- Qui est un Mauvais Sortant, alors le Prix de Transfert applicable par Part Sociale Sweet détenue (que ce soit juridiquement ou économiquement) sera le montant le plus bas entre la Juste Valeur et le Prix d'Acquisition.

(f) Dans le cas d'un Dirigeant du Groupe qui n'est pas un Cadre Dirigeant:

- Qui est un Bon Sortant, alors le Prix de Transfert applicable par Part Sociale Sweet détenue (que ce soit juridiquement ou économiquement) sera la Juste Valeur à l'égard des Parts Sociales Acquises et le montant le plus bas entre la Juste Valeur et le Prix d'Acquisition pour des Parts Sociales Sweet qui ne sont pas des Parts Sociales Acquises;

- Qui est un Mauvais Sortant ou un Sortant Intermédiaire, alors le Prix de Transfert applicable par Part Sociale Sweet détenue (que ce soit juridiquement ou économiquement) sera le montant le plus bas entre la Juste Valeur et le Prix d'Acquisition.

(g) Suivant une Sortie Qualifiante (ou une offre secondaire réalisée après une Admission à la Cotation qui, si rajoutées aux Parts Sociales Transférées dans le cadre d'une offre secondaire qui accompagne une Admission à la Cotation ou après celle-ci, voudra dire que le Détenteur de Titres Vendeur a réalisé une Sortie Qualifiante), toutes Parts Sociales Luxco Appelables détenues par un Dirigeant du Groupe qui est un Bon Sortant ou par un Dirigeant du Groupe qui est un Sortant Intermédiaire par application du sous-paragraphe (B) or (C) dans la définition de Sortant Intermédiaire ci-dessus, qui ne sont pas des Parts Sociales Acquises seront réputés être des Parts Sociales Luxco Non-Appelables.

9.3.3. Pour les besoins de ce qui précède:

«Parts Sociales Acquises» désigne les Parts Sociales Luxco Non-Appelables et la proportion de chaque Catégorie de Parts Sociales Luxco Appelables détenues par les Cédants Obligatoires qui est déterminée selon le calendrier d'acquisition prévu dans une notification d'octroi du Dirigeant du Groupe, ou à défaut, la proportion indiquée dans la colonne intitulée «Parts Sociales Acquises» ci-dessous en fonction de la date de l'Événement de Transfert Obligatoire pertinent et «Parts Sociales Non-Acquises» désigne le solde de ces Parts Sociales Luxco Appelables:

Date de l'Évènement de Transfert Obligatoire (période de la Date d'Octroi)	Parts Sociales Acquises (Catégorie par Catégorie)	Parts Sociales Non-Acquises (Catégorie par Catégorie)
Avant le premier anniversaire	0%	100%
Au premier anniversaire ou après celui-ci, mais avant quinze mois	20%	80%
Quinze mois ou après quinze mois mais avant dix-huit mois	25%	75%
Dix-huit mois ou après dix-huit mois et tous les 3 mois par la suite	+5%	-5%
Au cinquième anniversaire	100%	0%

«Cause» désigne un Dirigeant du Groupe:

(i) qui a commis une faute grave, une négligence grave ou violation d'un terme fondamental de l'emploi du Dirigeant du Groupe (des exemples de fautes graves sont donnés dans la politique disciplinaire non contractuelle du Groupe);

(ii) qui agit d'une manière qui, selon TPG Airbourne Holdings, L.P., nuit à la réputation du Dirigeant du Groupe ou du Groupe, que l'action soit directement liée aux activités du Groupe ou non;

(iii) qui est mis en faillite ou à une ordonnance provisoire rendue à rencontre du Dirigeant du Groupe sous la loi britannique de 1986 sur l'insolvabilité ou qui conclut tout concordat ou accord avec les créanciers du Dirigeant du Groupe;

(iv) qui est reconnu coupable d'une infraction pénale (autre qu'une infraction n'entraînant seulement qu'une peine non privative de liberté ou qu'une infraction relative à la conduite d'un véhicule);

(v) qui ne respecte aucun point importante de toute politique du Groupe qui a été communiquée au Dirigeant du Groupe, y compris et ce de manière non limitative, toute politique relatives aux opérations sur des parts sociales, à l'égalité de chances et au harcèlement, à la protection des données et à l'utilisation du courrier électronique et de l'Internet;

(vi) qui est démis de ses fonctions dans le Groupe ou dans tout autre société (si applicable) au titre de la loi britannique de 1986 sur l'insolvabilité ou la loi britannique de 1986 sur la disqualification des dirigeants d'entreprises de leurs fonctions ou qui est démis de ses fonctions ou radié de l'appartenance à, ou qui fait l'objet d'une sanction disciplinaire sérieuse par un organisme professionnel ou autre qui altère la confiance de TPG Airbourne Holdings, L.P. dans la poursuite de l'emploi du Dirigeant du Groupe avec une Société du Groupe;

(vii) qui cesse, en raison d'une propre défaillance du Dirigeant du Groupe d'être un dirigeant de Bidco (le cas échéant);
ou

(viii) qui viole de manière importante l'une des Dispositions Principales, laquelle violation reste non remédiée pendant 30 jours à compter de la remise de l'avis écrit par la Société au Dirigeant du Groupe en question.

9.3.4. Achever le Transfert Obligatoire. Dès que raisonnablement possible, après tout Avis d'Événement de Transfert Obligatoire, la Société, TPG Airbourne Holdings, L.P. et le Cessionnaire Obligatoire à qui l'Avis d'Événement de Transfert Obligatoire a été délivré, doivent procéder pour réaliser le Transfert des Parts Sociales Luxco Appelables stipulées dans cet Avis d'Événement de Transfert Obligatoire en conformité avec le mécanisme stipulé à cet égard (sous réserve du respect des autres dispositions des Statuts ou Accord pertinent applicable) avec une telle réalisation ayant lieu dans les 10 Jours Ouvrables à partir de la date de cet Avis d'Événement de Transfert Obligatoire (ou une période plus longue qui pourrait être nécessaire pour obtenir les approbations réglementaires ou consentements ou de déterminer la Juste Valeur suivant la signification d'un Avis de Désaccord par un Cadre Dirigeant.); à condition que, si une telle réalisation n'a pas lieu au sein de ces 10 Jours Ouvrables (ou une période plus longue que mentionné ci-dessus), TPG Airbourne Holdings, L.P. (et la Société, sur instruction écrite de TPG Airbourne Holdings, L.P., agissant ensemble t) aura (auront) le droit et est (sont) habilitée(s) à prendre toutes les mesures, au nom d'eux-mêmes et des Cédants Obligatoires qu'ils considèrent nécessaires ou souhaitables pour effectuer la réalisation de l'opération décrite dans l'Avis d'Événement de Transfert Obligatoire et, dans ce cas, le paiement du Prix de Cession applicable dans un compte en fiducie pour le compte des Cédants Obligatoires est réputé satisfaire toute obligation de payer à l'égard des Parts Sociales Luxco Appelables. TPG Airbourne Holdings, L.P. et les Cédants Obligatoires feront en sorte que chaque Société du Groupe et chaque Dirigeant du Groupe feront en sorte que chaque autre Dirigeant du Groupe prend toutes les mesures et fait des efforts raisonnables pour effectuer le Transfert des Parts Sociales Appelables qui est envisagé.

9.3.5. Associés Défaillants. Si après la remise d'une demande écrite ou notification par l'Investisseur Vendeur, Détenteur de Titres Vendeurs, la Société ou TPG Airbourne Holdings, L.P., selon le cas, sous Article 9, (Transferts Obligatoires, Transferts Drag, Transferts Tag), le Détenteur de Titres Drag en question, Détenteur de Titres Tag, ou Cessionnaire Obligatoire, selon le cas, dans les cinq Jours Ouvrables suivant la remise de la demande ou de l'avis, n'exécute et/ou ne remet pas les documents de transfert pertinents à l'égard de ses Titres à transférer (l'«Associé Défaillant»), alors le transfert des Titres d'un tel Associé Défaillant va être réalisé et prend effet par avis écrit donné par l'Investisseur Vendeur, Détenteur de Titres Vendeur, la Société ou TPG Airbourne Holdings, L.P., si applicable, à la Société ou la Société de Groupe pertinente, confirmant que les conditions pour la Vente Drag, Transfert de Parts Sociales Tag ou Transfert Obligatoire, selon le cas, ont été respectées par l'Investisseur Vendeur, Détenteur de Titres Vendeur, la Société ou TPG Airbourne Holdings, L.P., selon le cas. Dès réception de cette notification par la Société ou Société du Groupe en question, le Transfert prendra effet et sera réalisé sans aucune autre action et la Société ou Société de Groupe transférera les Titres en question et fera inscription de ceci dans les registres et livres de la Société ou de la Société du Groupe.

Art. 10. Gestion de la Société, Conseil de Gérance.

10.1. La Société est gérée par un gérant unique ou un Conseil de Gérance, nommé par l'Assemblée Générale des Associés. En cas de Gérant unique, toute référence faite dans les présentes au «Conseil de Gérance» sera comprise comme faite à ce Gérant unique (le cas échéant).

10.2. Les membres du Conseil de Gérance peuvent mais ne doivent pas nécessairement être Associés. Le Conseil de Gérance sera composé du nombre de membres fixé par l'Assemblée Générale des Associés.

10.3. Les Gérants sont nommés et révoqués par décision votée à la majorité simple de l'Assemblée Générale des Associés qui détermine leurs pouvoirs ainsi que la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais également révocables sans motif (ad nutum)

à tout moment et tout Gérant, remplacé à tout moment par décision à la majorité simple de l'Assemblée Générale des Associés. L'Assemblée Générale des Associés peut décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants sera dûment constatée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale pertinente et les Gérants seront identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Art. 11. Procédures du Conseil.

11.1. Le Conseil de Gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-présidents. Ni le président, ni un vice-président n'a de voix prépondérante.

11.2. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des Gérants en fonction est présente ou représentée à une réunion. Dans le cas où le quorum n'est pas réuni dans les soixante (60) minutes à compter de l'heure prévue de la réunion, cette dernière sera ajournée et reconvoquée à une date ultérieure. Le même quorum s'appliquera à toute réunion reconvoquée.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées par (ou pour le compte de) tout Gérant moyennant un avis de convocation donné au moins deux (2) Jours Ouvrables (un (1) Jour Ouvrable en cas d'ajournement) avant le jour de ladite réunion, en personne, par écrit, par téléphone, télécopie, courriel ou par tout autre moyen de communication préalablement accepté par le Gérant concerné, sauf en cas d'urgence, auquel cas le préavis pourra être raccourci et la nature des motifs de cette urgence sera mentionnée dans l'avis. Un avis de convocation spécial n'est pas requis pour les réunions individuelles tenues aux moments et endroits prévus dans un échéancier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance. Le Gérant concerné peut renoncer à cet avis de convocation par écrit, téléphone, télécopie ou courriel.

11.4. Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être tenues physiquement ou, en toutes circonstances, par voie de conférence téléphonique, visioconférence ou d'autres moyens de communication permettant aux Gérants prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer entre eux, et la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion. Le Conseil de Gérance peut en toutes circonstances également prendre des décisions par voie de résolutions écrites prises à l'unanimité et ces résolutions, une fois approuvées et signées par tous les Gérants, auront le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion physique du Conseil de Gérance. Dans de tels cas, les résolutions ou décisions seront prises expressément par écrit, qu'elles soient formulées par écrit, transmises par courrier, coursier, courriel ou télécopie.

11.5. Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à tous les Membres du Conseil prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion. Tout Gérant peut agir à toute réunion des Gérants en nommant par écrit, par télécopie ou courriel un autre Membre du Conseil comme son mandataire. Un membre du Conseil peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix exprimées par les Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion en question, à condition toutefois que dans le cas où l'Assemblée Générale a nommé différentes classes de gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) les résolutions du Conseil de Gérance ne puissent être valablement adoptées que si elles sont approuvées par la majorité des Gérants incluant au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B (qui peut être représenté).

11.6. Les procès-verbaux et les résolutions de toute réunion du Conseil de Gérance (ou tout extrait de procès-verbal ou de résolutions du Conseil de Gérance) seront signés par le président du Conseil de Gérance, le président de ladite réunion ou par le(s) Gérant(s) choisi(s) lors de la réunion du Conseil concernée ou lors d'une réunion du Conseil ultérieure.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil, signatures engageantes.

12.1. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou effectuer tous les actes de disposition et d'administration relevant des objets de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale relèveront de la compétence du Conseil de Gérance.

À l'égard de tiers, le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et faire, autoriser et approuver l'ensemble des actes, transactions et opérations qui intéressent la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou tel que stipulé dans les présents Statuts.

12.2. La Société est engagée par la signature du Gérant unique en cas de Gérant unique et par la signature conjointe de deux des Gérants en cas de Conseil de Gérance, à condition toutefois que dans le cas où l'Assemblée Générale a nommé différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un Gérant de classe B en toutes circonstances et par la signature individuelle d'un Gérant de classe A pour les actes et opérations suivants: ouverture et clôture de comptes bancaires, obtention de conseils juridiques et comptables, traitement des déclarations fiscales et financières générales, et des tâches administratives journalières générales.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant unique (s'il n'y en a qu'un seul) ou, le cas échéant, le Conseil

de Gérance, par deux des Gérants, à condition qu'en cas de différentes classes de Gérants, les pouvoirs de signature soient délégués par le Conseil de Gérance ou par un Gérant de classe B en toutes circonstances ou, concernant les pouvoirs de signature conférés au(x) Gérant(s) de classe A en vertu du présent Article, par un Gérant de classe A.

Art. 13. Responsabilité du Conseil de Gérance, indemnisation.

13.1. Les Gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société (ou toute Société du Groupe). En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

13.2. Sous réserve des exceptions et des limitations stipulées dans les présents Statuts, toute personne qui est, ou a été, Gérant ou fondé de pouvoir de la Société sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour les responsabilités et toutes les dépenses raisonnablement encourues ou payées par elle dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle serait impliquée (en tant que partie ou autrement) en raison de son mandat actuel ou présent de Gérant ou de fondé de pouvoir et pour les montants versés ou engagés par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou prévisibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, et ce de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

13.3. Aucune indemnité ne sera versée à tout Gérant ou fondé de pouvoir:

13.3.1. en cas de mise en cause de sa responsabilité envers la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

13.3.2. dans le cadre de toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

13.3.3. dans le cas d'un règlement, à moins que celui-ci n'ait été approuvé par une juridiction compétente, par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, l'Assemblée Générale.

13.4. Le droit à indemnisation prévu dans les présentes est indivisible, n'affectera aucun autre droit dont un Gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être Gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent Article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les Gérants, dirigeants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

13.5. Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de nature telle que décrite dans le présent Article, peuvent être avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent Article.

Art. 14. Conflits. Aucun contrat ou aucune autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté(e) ou invalidé(e) du fait qu'un ou plusieurs Gérant(s) ou fondé(s) de pouvoir de la Société a/ont un intérêt dans, ou est/sont dirigeant(s), associé(s), fondé(s) de pouvoir, agent(s), conseiller(s) ou employé(s) de cette autre société ou entreprise. Tout Gérant ou fondé de pouvoir qui agit en tant que dirigeant, fondé de pouvoir, employé ou autre de toute société ou entreprise avec laquelle la Société contracte ou autrement s'engage en affaires, ne sera pas, en raison de cette affiliation avec cette autre société ou entreprise, exclu du quorum d'une réunion ou empêché d'examiner, de voter ou d'agir sur les matières concernant ce contrat ou ces autres affaires.

Art. 15. Assemblées des Associés, résolutions des Associés.

15.1. Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises dans les formes prévues par la Loi sur les Sociétés. L'Assemblée Générale ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un Associé est présent ou représenté à une assemblée (ou participe à des résolutions écrites), à condition que cet Associé soit l'Investisseur. Les résolutions peuvent être adoptées par écrit (dans la mesure permise par la Loi sur les Sociétés) ou lors d'assemblées tenues, y compris (dans la mesure permise par la Loi sur les Sociétés) lors d'assemblées tenues par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication permettant aux Associés prenant part à cette assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer entre eux. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée. Toute Assemblée Générale des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des Associés de la Société.

15.2. Les assemblées sont convoquées par le Conseil de Gérance par des avis de convocation envoyés par lettre recommandée ou par coursier aux Associés à leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) Jours Ouvrables avant la date de l'Assemblée Générale (trois (3) Jours Ouvrables en cas d'ajournement). Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans avis de convocation.

15.3. Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions est envoyé aux Associés à leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des Associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet au moment de l'approbation de la

majorité prévue à l'Article 14.1, ou si elles prennent effet plus tard (mais sous réserve de l'approbation par la majorité requise), à la date prévue dans ledit Article. Des résolutions écrites à l'unanimité peuvent être adoptées à tout moment sans préavis.

15.4. Sauf disposition contraire obligatoire de la loi;

15.4.1. sous réserve de l'Article 15.4.2, les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social, à condition que cette majorité inclue le vote positif de l'Investisseur; et

15.4.2. les décisions portant modification des Statuts ou des matières qui sont en vertu de la loi soumises aux mêmes obligations de majorité qu'une modification des Statuts, sont prises (x) à la majorité des Associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis, à condition que cette majorité inclue le vote positif de l'Investisseur.

Art. 16. Distributions.

16.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il est prélevé un montant égal à cinq pour cent (5%) affecté à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Le solde peut être distribué aux Associés conformément aux dispositions prévues à l'Article 6 et l'Article 16.4 sur décision d'une Assemblée Générale.

16.2. L'Assemblée Générale des Associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions de l'Article 6 et de l'Article 16.4 sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi ou des Statuts.

16.3. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés conformément aux dispositions de l'Article 6 et de l'Article 16.4 sur décision d'une Assemblée Générale. L'Assemblée Générale peut décider d'allouer tout montant issu du compte de prime d'émission au compte de la réserve légale.

16.4. Tout Montant Distribué sera alloué par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux droits économiques des différentes Catégories de Parts Sociales en vertu des dispositions de l'Article 6 et tel qu'indiqué ci-dessous:

(xii) un montant égal à 0,10% de la valeur nominale de toutes les Parts Sociales de Classe A émises sera alloué à la Classe A;

(xiii) un montant égal à 0,15% de la valeur nominale de toutes les Parts Sociales de Classe B émises sera alloué à la Classe B;

(xiv) un montant égal à 0,20% de la valeur nominale de toutes les Parts Sociales de Classe C émises sera alloué à la Classe C;

(xv) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de toutes les Parts Sociales de Classe D émises sera alloué à la Classe D;

(xvi) un montant égal à 0,30% de la valeur nominale de toutes les Parts Sociales de Classe E émises sera alloué à la Classe E;

(xvii) un montant égal à 0,35% de la valeur nominale de toutes les Parts Sociales de Classe F émises sera alloué à la Classe F;

(xviii) un montant égal à 0,40% de la valeur nominale de toutes les Parts Sociales de Classe G émises sera alloué à la Classe G;

(xix) un montant égal à 0,45% de la valeur nominale de toutes les Parts Sociales de Classe H émises sera alloué à la Classe H;

(xx) un montant égal à 0,50% de la valeur nominale de toutes les Parts Sociales de Classe I émises sera alloué à la Classe I;

(xxi) un montant égal à 0,55% de la valeur nominale de toutes les Parts Sociales de Classe J émises sera alloué à la Classe J; et

(xxii) le solde sera alloué à la dernière Classe alphabétique de Parts Sociales émises (en commençant par la Classe J).

Art. 17. Exercice social, comptes annuels.

17.1. L'exercice social commence le 1^{er} septembre de chaque année et se termine le 31 août de l'année suivante, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 août 2014.

17.2. Chaque année, à la clôture de l'exercice, le Conseil de Gérance établit les comptes annuels.

17.3. Les opérations de la Société sont, si la Société compte plus de 25 associés, soumises à la surveillance d'un commissaire aux comptes élu par l'Assemblée Générale pour une période se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale annuelle. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale avec ou sans motif. Si les seuils fixés par la loi concernant la nomination d'un réviseur d'entreprises agréé sont atteints, les comptes de la Société seront surveillés par un réviseur d'entreprises agréé.

Art. 18. Informations des Associés. Les comptes annuels sont mis à la disposition des Associés au siège social de la Société. Les Associés peuvent en outre recevoir les informations prévues par la loi et, le cas échéant, tout Accord.

Art. 19. Droits sur une Vente. Sur une Vente Qualifiante, nonobstant toute disposition contraire dans les conditions régissant cette Vente Qualifiante, les Associés vendeurs s'assureront juste avant cette Vente Qualifiante que la contrepartie globale qu'ils doivent autrement recevoir sera allouée aux Associés comme si cette contrepartie avait été distribuée par la Société conformément à l'Article 6 (afin d'éviter tout doute, comme si cette contrepartie était un Retour sur Investissement par voie de distribution), sous réserve, en cas de Contrepartie Non-Numéraire ou de Contrepartie Éventuelle ou Différée, de l'Article 6.3.2.

Art. 20. Liquidation.

20.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateur(s), Associé(s) ou non, nommé(s) par l'Assemblée Générale qui fixera ses/leurs pouvoirs en vertu des Articles 144 et suivants de la Loi sur les Sociétés ainsi que leurs rémunérations.

20.2. Au moment de la liquidation de la Société, toutes les dettes, charges et dépenses liées à la liquidation devront être réglées ou dûment mises en provision et le Boni devra être déterminé. Tout Boni sera alloué aux Associés conformément à l'Article 6.

Art. 21. Définitions.

Affilié	A la signification qui lui est donnée dans l'Accord applicable (le cas échéant).
Proportion Tag Applicable	Signifie, en ce qui concerne: (a) les PECs (le cas échéant), le quotient (exprimé en tant que pourcentage) des PECs (le cas échéant) proposés à être Transférés par le Détenteur de Titres Cédant (y compris ceux de ses Affiliés) divisé par la participation globale dans les PECs (le cas échéant) d'un tel Détenteur de Titres Cédant (y compris ceux de ses Affiliés) au moment où une Offre Tag lui est livré; (b) les Parts Sociales, le quotient (exprimé en tant que pourcentage) des Parts Sociales (le cas échéant) proposées à être Transférées par le Détenteur de Titres Cédant (y compris ceux de ses Affiliés) divisé par la participation globale dans les Parts Sociales (le cas échéant) d'un tel Détenteur de Titres Cédant (y compris ceux de ses Affiliés) au moment où une Offre Tag lui est livré.
Accord	Signifie tout pacte d'Actionnaires, accord d'investissement ou autre acte similaire tel qu'il peut exister de temps à autre entre les Actionnaires de la Société (qui doit, dans ce cas, toujours inclure TPG Airbourne Holdings, L.P.) et auquel la Société est partie ou qui a été porté à la connaissance de la Société (le cas échéant).
Statuts	Signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.
Vente d'Actifs	Signifie la vente de la totalité ou de la quasi-totalité des activités, actifs et entreprises (y compris les Titres (tels que définis dans l'Accord applicable) de toute autre Société du Groupe) de toute Société Holding du Groupe (autre que la Société ou toute Nouvelle Société Holding) en une seule transaction ou plusieurs transactions liées.
Montant Disponible	Signifie (i) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté (i) de toute prime d'émission librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables, et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale concernant la/les Classe(s) de Parts Sociales à annuler, mais diminué de (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, à chaque fois tel que défini dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans double comptage) de sorte que: $MD = (BN + P + RC) - (Pe + LR)$ Où: MD = Montant Disponible BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale concernant la/les Classe(s) de Parts Sociales à annuler Pe = pertes (y compris les pertes reportées) LR = toutes sommes à porter en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts.
Bidco	Signifie Airbourne Bidco Limited, une private limited company, constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, avec son siège social au 2 nd Floor, Stirling

Square, 5-7 Carlton Gardens, London, SW1Y 5AD, enregistrée sous le numéro 8592544.

Membre du Conseil de Gérance	Signifie un membre du Conseil.
Conseil ou Conseil de Gérance	Signifie le conseil de gérance de la Société.
Jour Ouvrable	Signifie un jour (autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié) où les banques sont ouvertes pour les activités bancaires générales à Londres, Royaume-Uni, à Luxembourg-Ville, Luxembourg, et à San Francisco, États-Unis.
Parts Sociales Luxco Appelables	Signifie toutes Parts Sociales Sweet détenues par un Cédant Obligatoire autres que 20% de chaque Catégorie de Parts Sociales Sweet initialement émises à Louise Rogers à la Réalisation et détenues par Louise Rogers ou par personnes qui sont des Cédants Obligatoires en raison de leur relation avec Louise Rogers (qui seront des Parts sociales Non-Appelables) ou 10% de chaque Catégorie de Parts Sociales Sweet initialement émises à William Donoghue ou Matthew O'Sullivan à la Réalisation et détenues par William Donoghue ou Matthew O'Sullivan ou par personnes qui sont des Cédants Obligatoires en raison de leur relation avec William Donoghue ou Matthew O'Sullivan (qui seront des Parts sociales Non-Appelables).
Valeur d'Annulation par Part Sociale	Signifie, selon le cas, la Valeur d'Annulation de Catégorie O-1 par Part Sociale, Valeur d'Annulation de Catégorie SWE-2 par Part Sociale et/ou Valeur d'Annulation de Catégorie SWE-3 par Part Sociale.
Valeur d'Annulation par Part Sociale par Catégorie	Signifie le montant fixé par le Conseil conformément à l'Article 6 et l'Article 5 pour chaque Part Sociale de chaque Catégorie dans la Classe devant être rachetée et annulée, chaque Catégorie de Parts Sociales et les Parts Sociales émises et en circulation dans celle-ci assorties des droits déterminés en vertu de l'Article 6.
Catégories O-1	Signifie les Catégories A-O-1, B-O-1, C-O-1, D-O-1, E-O-1, F-O-1, G-O-1, H-O-1, I-O-1 et J-O-1 (dans la mesure où elles sont émises).
Catégories SWE	Signifie les Catégories SWE-2 et SWE-3.
Catégories SWE-2	Signifie les Catégories A-SWE-2, B-SWE-2, C-SWE-2, D-SWE-2, E-SWE-2, F-SWE-2, G-SWE-2, H-SWE-2, I-SWE-2 et J-SWE-2 (dans la mesure où elles sont émises).
Catégories SWE-3	Signifie les Catégories A-SWE-3, B-SWE-3, C-SWE-3, D-SWE-3, E-SWE-3, F-SWE-3, G-SWE-3, H-SWE-3, I-SWE-3 et J-SWE-3 (dans la mesure où elles sont émises).
Catégorie	Signifie une catégorie de Parts Sociales de la Société et étant une Catégorie O-1 ou une Catégorie SWE-2 ou une Catégorie SWE-3.
Catégorie O-1	Signifie une ou plusieurs Catégories A-O-1 à J-O-1 de Parts Sociales (ou une quelconque de celles-ci, selon le cas).
Valeur d'Annulation de Catégorie O-1 par Part Sociale	Signifie le montant résultant de la division du Montant Total d'Annulation de Catégorie O-1 par le nombre de Parts Sociales de Catégorie O-1 émises dans la/les Classe(s) devant être rachetée(s) et annulée(s) en vertu de l'Article 5.4.
Catégorie SWE-2	Signifie une ou plusieurs Catégories A-SWE-2 à J-SWE-2 de Parts Sociales (ou une quelconque de celles-ci, selon le cas).
Valeur d'Annulation de Catégorie SWE-2 par Part Sociale	Signifie le montant résultant de la division du Montant Total d'Annulation de Catégorie SWE-2 par le nombre de Parts Sociales de Catégorie SWE-2 émises dans la/les Classe(s) devant être rachetée(s) et annulée(s) conformément à l'Article 5.4.
Catégorie SWE-3	Signifie une ou plusieurs Catégories A-SWE-3 à J-SWE-3 de Parts Sociales (ou une quelconque de celles-ci, selon le cas).
Valeur d'Annulation de Catégorie SWE-3 par Part Sociale	Signifie le montant résultant de la division du Montant Total d'Annulation de Catégorie SWE-3 par le nombre de Parts Sociales de Catégorie SWE-3 émises dans la/les Classe(s) devant être rachetée(s) et annulée(s) conformément à l'Article 5.4.
Associé de Catégorie SWE-3 Classe	Signifie un porteur de Parts Sociales de Catégorie SWE-3.
Classe A	Signifie une classe de Parts Sociales de la Société divisée en une Catégorie O-1, une Catégorie SWE-2 et une Catégorie SWE-3 tel qu'énoncé à l'Article 5.1.
Classe B	Signifie la Classe B de Parts Sociales de la Société composée des Catégories B-O-1, B-SWE-2 et B-SWE-3.
Classe C	Signifie la Classe C de Parts Sociales de la Société composée des Catégories C-O-1, C-SWE-2 et C-SWE-3.
Classe D	Signifie la Classe D de Parts Sociales de la Société composée des Catégories D-O-1, D-SWE-2 et D-SWE-3.

Classe E	Signifie la Classe E de Parts Sociales de la Société composée des Catégories E-O-1, E-SWE-2 et E-SWE-3.
Classe F	Signifie la Classe F de Parts Sociales de la Société composée des Catégories F-O-1, F-SWE-2 et F-SWE-3.
Classe G	Signifie la Classe G de Parts Sociales de la Société composée des Catégories G-O-1, G-SWE-2 et G-SWE-3.
Classe H	Signifie la Classe H de Parts Sociales de la Société composée des Catégories H-O-1, H-SWE-2 et H-SWE-3.
Classe I	Signifie la Classe I de Parts Sociales de la Société composée des Catégories I-O-1, I-SWE-2 et I-SWE-3.
Classe J	Signifie la Classe J de Parts Sociales de la Société composée des Catégories J-O-1, J-SWE-2 et J-SWE-3.
Loi sur les Sociétés	Signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
Réalisation	Signifie la Date de Refonte.
Contrepartie Conditionnelle ou Différée	Signifie toute contrepartie (en numéraire ou autrement) dont le paiement est différé ou subordonné à la satisfaction d'une ou de plusieurs conditions devant être remplie (s) après la Sortie (et devant, afin d'éviter tout doute, inclure toute contrepartie sous forme de clause d'intéressement).
Valeur de la Contrepartie Conditionnelle ou Différée	A la signification qui lui est donnée à l'Article 6.3.2.1.
Contrôle	Signifie la capacité, directement ou indirectement, de diriger les affaires d'un autre, que ce soit par une propriété, un contrat ou autrement et «Contrôlé», «Contrôleur», et «de Contrôle» seront interprétés en conséquence.
Participation de Contrôle	Signifie une participation (telle que définie dans les sections 820 à 825 de la Loi Britannique de 2006 sur les Sociétés), dans des parts sociales conférant au total plus de 50% des droits de vote des parts sociales en circulation.
Produit Reporté	A la signification qui lui est donnée à l'Article 6.3.
Montant Distribué	Signifie toute distribution issue des bénéficiaires nets, des résultats non répartis et/ou de la prime d'émission disponible ou d'autres réserves (autrement que sur un rachat et une annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) de Parts Sociales ou Boni).
Pourcentage de Participation	Signifie, à tout moment à l'égard de tout associé, le quotient (exprimé en pourcentage) des droits économiques pondérés attachés aux Parts Sociales Ordinaires détenues par un tel Associé divisé par le total des droits économiques attachés aux Parts Sociales Ordinaires détenues par tous les Associés à ce moment, comme représenté dans la formule suivante: $C1 + C2 + (C3/10) / TC1 + TC2 + (TC3/10)$ où: C1 = le nombre des Parts Sociales de Catégorie O-1 détenues par un tel Associé (le cas échéant); C2 = le nombre des Parts Sociales de Catégorie SWE-2 détenues par un tel Associé (le cas échéant); C3 = le nombre des Parts Sociales de Catégorie SWE-3 détenues par un tel Associé (le cas échéant); TC1 = le nombre global des Parts Sociales de Catégorie O-1 détenues par tous les Associés; TC2 = le nombre global des Parts Sociales de Catégorie SWE-2 détenues par tous les Associés; TC3 = le nombre global des Parts Sociales de Catégorie SWE-3 détenues par tous les Associés;
Cadres Dirigeants	Signifie Louise Rogers, William Donoghue et Matthew O'Sullivan et tout autre Dirigeant du Groupe qui peut être désigné cadre dirigeant par TPG Airbourne Holdings L.P. de temps à autre et qui détient des Titres de la Société ou un intérêt bénéficiaire y relatif.
Sortie	Signifie (a) une Vente Qualifiante, (b) une Admission à la Cotation, (c) une Vente d'Actifs ou (d) une Cessation des Activités.
Valeur Juste	Signifie, pour tout Titre: (i) en cas d'un Evènement de Transfert Obligatoire ayant lieu avant le premier anniversaire de la Date d'Octroi, le Prix d'Acquisition; et (ii) en cas d'un Evènement de Transfert Obligatoire ayant lieu après le premier

anniversaire de la Date d'Octroi, la valeur du marché à la date à laquelle l'Évènement de Transfert Obligatoire a eu lieu et déterminé par TPG Airbourne Holdings L.P. comme obtenu de l'évaluation la plus récente utilisée afin d'évaluer les investissements du fonds TPG au profit des limited partners du fonds conformément aux lignes directrices de l'industrie, à condition toutefois qu'un Cadre Dirigeant soumis à un évènement de Transfert Obligatoire en désaccord avec une telle évaluation peut, en notifiant une Notice de Désaccord à TPG Airbourne Holdings, L.P. et la Société, demander la détermination de la Valeur Juste sur la base d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre un acquéreur et un vendeur consentant sans réduction pour un vendeur minoritaire mais tenant compte de l'existence et conditions des Parts Sociales Sweet conformément à l'Accord applicable, à effectuer par un associé d'une société de comptabilité réputée et indépendante internationalement reconnue (n'étant pas les auditeurs) agissant en tant qu'expert et non comme un arbitre et à sélectionner par consentement mutuel entre le Cadre Dirigeant pertinent et TPG Airbourne Holdings, L.P. Si le Cadre Dirigeant pertinent et TPG Airbourne Holdings, L.P. ne parviennent pas à se mettre d'accord sur le choix de l'expert dans les quinze jours à compter de la Notice de désaccord, la détermination de la Valeur Juste par un tel expert sera définitive et engageante. Si Cadre Dirigeant pertinent et TPG Airbourne Holdings, L.P. ne parviennent pas à se mettre d'accord sur le choix d'un expert dans les quinze jours, un expert (agissant en tant qu'expert et non comme un arbitre) devra, à la demande du Cadre Dirigeant ou TPG Airbourne Holdings, L.P., être désigné aussi rapidement que raisonnablement réalisable par le Président du «Institute of Chartre Accountant of En gland and Wales» parmi les associés d'une société de comptabilité réputée et indépendante internationalement reconnue (n'étant pas les auditeurs) et sa décision sera définitive et engageante. Un tel expert sera demandé de déterminer la Valeur Juste dans les 30 jours de sa désignation. Si le prix déterminé par l'expert indépendant n'est pas supérieur à 110% du prix déterminé par TPG Airbourne Holdings, L.P. en vertu du (ii) ci-dessus, le Cadre Dirigeant devra couvrir la moitié des coûts d'un tel expert faute de quoi ses coûts seront couverts par la Société.

Première Sortie	Signifie la Première Sortie qui se produit (et pouvant être, afin d'éviter tout doute, la seule Sortie).
Assemblée Générale ou Assemblée Générale des Associés	Signifie l'assemblée générale des Associés de la Société (ou lorsque la Loi sur les Sociétés le permet, une résolution écrite en lieu et place d'une assemblée).
Date d'Octroi	Signifie la date à laquelle les Parts Sociales Sweet sont émises ou transférées à un Dirigeant du Groupe ou à un Détenteur Dirigeant en son nom.
Groupe	Signifie la Société, toute Nouvelle Société Holding et tout Affilié Contrôlé de temps à autre de la Société ou d'une Nouvelle Société Holding et chacune d'entre elles sera dénommée «Société du Groupe».
Dirigeant du Groupe	Signifie un individu détenant des Titres de la Société ou l'intérêt bénéficiaire y relatif (y compris pour éviter tout doute un cadre Dirigeant).
Société Holding du Groupe	Signifie toute Société du Groupe qui détient directement ou indirectement la totalité ou la quasitotalité des activités, actifs et entreprises du Groupe, ainsi que toute Société du Groupe désignée comme telle par TGP Airbourne Holdings, L.P.
Seuil	Signifie un Retour de l'Investisseur de plus de 2,5 fois l'Investissement de l'Investisseur à un moment donné.
Évènement d'Insolvabilité	A la signification comme indiquée dans l'Accord applicable (le cas échéant).
Date des Comptes Intérimaires	Signifie une date n'intervenant pas avant huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la/des Classe(s) concernée(s) de Parts Sociales.
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires (y compris, le cas échéant, pro forma) de la Société à la date des Comptes Intérimaires concernée.
Retour sur Investissement	Signifie toute déclaration de dividendes ou autre distribution, la réduction du capital social ou des primes, le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts sociales, ou la distribution du Boni au moment de la liquidation de la Société.
Investisseur	Signifie TPG Airbourne Holdings, L.P., TPG Airbourne 1, Ltd., TPG Airbourne 2, Ltd., TPG Airbourne 3, Ltd., TPG Airbourne 4, Ltd. et TPG Airbourne 5, Ltd., ainsi que leurs Affiliés, collectivement et chacun individuellement, et chaque Cessionnaire Affilié Autorisé.

Retour de l'Investisseur	Signifie tout retour, brut de tout impôt payable par l'Investisseur, reçu en espèces par l'Investisseur ou ses représentants sur l'Investissement global des Investisseurs, que ce soit sous la forme d'un rendement ou d'un intérêt sur les preferred equity certificates ou prêts, de fonds de rachat reçus ou de paiement du principal sur les preferred equity certificates ou prêts, d'un versement de dividendes ou d'autres distributions reçues, de montants de rachat ou de boni de liquidation sur des Parts Sociales ou autrement, et qui comprend, afin d'éviter tout doute, tous les frais de transaction reçus par l'Investisseur dans le cadre de l'acquisition indirecte par la Société de TSL Education Groupe Limited, le remboursement de toute dépense engagée par ou pour le compte de l'Investisseur, tous les frais relatifs aux services fournis par l'Investisseur ou ses affiliés, tous les frais de conseil reçus par l'Investisseur dans le cadre de la réalisation de tout financement, tout refinancement, toute acquisition, toute aliénation, toute scission ou autre transaction similaire réalisée par le Groupe ou toute Contrepartie Non-Numéraire versée à l'Investisseur ou toute Contrepartie Conditionnelle ou Différée payable à l'Investisseur, sauf si les Associés conviennent conformément à l'Article 6.3 que la Valeur de la Contrepartie Non-Numéraire de toute Contrepartie Non-Numéraire ou la Valeur de la Contrepartie Conditionnelle ou Différée de toute Contrepartie Conditionnelle ou Différée ne doit strictement être incluse que dans le but de faire le calcul exigé par l'Article 6.2.2.2 ou 6.2.2.3.
Investissement de l'Investisseur	Signifie le montant global de tout investissement réalisé à tout moment par l'un des Investisseurs de la Société (ou du Groupe) sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'un apport en capital, de prêts, de preferred equity certificates ou autrement.
Dispositions Principales	A la signification indiquée dans un Accord applicable.
Liquidation	Signifie la liquidation et la dissolution de la Société.
Contrepartie en Parts Sociales Cotées	Signifie toute contrepartie payable sous la forme de Parts Sociales Cotées émises en contrepartie d'une Vente Qualifiante.
Parts Sociales Cotées	Signifie des parts sociales ou d'autres titres admis à la négociation sur une bourse reconnue ou un marché réglementé.
Admission à la Cotation	Signifie l'admission des Parts Sociales de la Société (ou toute Nouvelle Société Holding) à la négociation sur une bourse reconnue ou un marché réglementé désigné par l'Investisseur.
Société de Gestion	Signifie toute personne (autre qu'un individu) (i) par laquelle un Dirigeant du Groupe fournit ou peut fournir des services en vertu d'un contrat de prestation de services existant ou tout autre contrat ou arrangement sous lequel les services d'un Dirigeant du Groupe ou autre personne (y compris comme consultant ou contractant ou représentant de tout consultant ou contractant auquel un rôle de dirigeant ou similaire a été attribué) à une Société du Groupe ou (ii) qui fournit ou peut fournir des services en vertu d'un contrat de prestation de services existant ou tout autre contrat ou arrangement sous lequel les services d'un Dirigeant du Groupe ou autre personne (y compris comme consultant ou contractant ou représentant de tout consultant ou contractant auquel un rôle de dirigeant ou similaire a été attribué) à une Société du Groupe y compris par l'engagement de faire ou rendre disponible tous services d'un tel Dirigeant du Groupe.
Gérant	Signifie un membre du Conseil de Gérance de la Société (ou, le cas échéant, le Gérant unique).
Détenteur Dirigeant	Signifie Appleby Trustee (Jersey) Limited.
Nouvelle Société Holding	Signifie toute société holding du Groupe (telle que déterminée par l'Investisseur) dans laquelle les droits économiques et autres de chaque porteur sont substantiellement détenus dans les mêmes proportions que leurs intérêts dans la Société et les droits économiques des classes et catégories des Titres dans la Nouvelle Société Holding, pris dans leur ensemble, sont substantiellement les mêmes que ceux des classes et catégories des Titres dans la Société pris dans leur ensemble, et sont détenus dans la même proportion que la Société.
Parts Sociales Luxco Non-Appelables	Signifie les Parts Sociales Sweet détenues par un Cadre Dirigeant autre que les Parts Sociales Luxco Appelables.
Contrepartie Non-Numéraire	Signifie toute contrepartie payable autrement qu'en espèces (y compris et ce de manière non limitative (i) toute part sociale ou tout titre de créance émis en contrepartie d'une Vente Qualifiante et (ii) tout actif nonmonétaire distribué au

	moment d'une Cessation des Activités, mais à l'exclusion de toute Contrepartie Conditionnelle ou Différée), autre qu'une Contrepartie en Parts Sociales Cotées.
Valeur de la Contrepartie Non-Numéraire	A la signification qui lui est donnée à l'Article 6.3.2.1.
Notice de Désaccord	Signifie une notice notifiée par un Cadre Dirigeant à TPG Airbourne Holdings, L.P. et la Société selon laquelle lui ou elle n'est pas d'accord avec l'évaluation de la Valeur Juste.
Droit Global des Catégories O-1	Signifie tous les droits des Catégories O-1 résultant de l'application des dispositions de l'Article 6.
Droit Global des Catégories SWE	Signifie tous les droits des Catégories SWE résultant de l'application des dispositions de l'Article 6.
PECs	Signifie preferred equity certificates de la Société (le cas échéant).
Cessionnaire Affilié Autorisé personne	A la signification qui lui est donnée dans l'Accord applicable (le cas échéant). Signifie tout individu, toute société de personnes, entreprise, société à responsabilité limitée, société fiduciaire, société par actions, fiducie, association sans personnalité morale, coentreprise ou autre entité ou organisation.
Vente Qualifiante	Signifie un Transfert de Parts Sociales qui résulte en le Cessionnaire, avec ses Affiliés et toute personne agissant de concert avec le Cessionnaire ou l'un de ses Affiliés, ayant un intérêt (tel que défini dans les sections 820 à 825 de la Loi Britannique de 2006 sur les Sociétés) afférent aux Parts Sociales conférant au total plus de 50% du total des droits de vote des Parts Sociales en circulation, à condition qu'une personne ne soit pas réputée agir de concert avec les Investisseurs ou avec l'un de ceux-ci simplement en étant partie à tout Accord avec les Investisseurs ou l'un de ceux-ci.
Date de Refonte	Signifie 5 août 2013.
Titre	Signifie, (a) tout capital social ou toute part sociale ordinaire ou préférentielle ou tout autre titre de participation ou de quasi-participation ou titre PIK (paiement en nature); (b) tout instrument, dérivé, document ou titre conférant un droit de souscription à, transfert de, ou conversion en, tout instrument, intérêt ou titre du point (a) ci-dessus, y compris toute option donnée sur tel instrument, intérêt ou titre; (c) toute obligation, tout preferred equity certificate, convertible preferred equity certificate ou tout autre instrument ou titre attestant des dettes (portant intérêt ou non) émises par cette personne en conjonction avec, et/ou attachées à, tout titre émis ou à émettre en vertu du point (a) ou du point (b) ci-dessus; et (d) tout intérêt dans l'un des éléments décrits aux points (a) à (c) ci-dessus.
Associé(s)	Signifie tout porteur de Part(s) Sociale(s).
Parts Sociales	Signifie les parts sociales de la Société divisées en Classes (et Catégories) telles qu'indiquées dans les Statuts et assorties des droits et obligations déterminés pour la Classes et la Catégorie concernées.
Boni	Signifie le montant devant être distribué en tant que boni de liquidation par la Société aux Associés après que les créances, dettes, charges et frais de liquidation ont été acquittés, annulés ou dûment mis en provision.
SWE ADJ	Signifie le résultat de: $\text{SWE ADJ} = (\text{ASWE-2}) + ((\text{ASWE-3})/10) / 375.000 + \text{Nouvelles Parts Sociales ASWE}$ où ASWE-2 = nombre de Parts Sociales de Catégorie ASWE- 2 émises ASWE-3 = nombre de Parts Sociales de Catégorie ASWE- 3 émises Nouvelles Parts Sociales ASWE = $((\text{ASWE-2}) + ((\text{ASWE- 3})/10) - 375.000)$, à condition qu'il ne soit jamais inférieur à zéro.
Montant Moins Ajusté SWE	Sera le montant (qui peut être un nombre négatif) déterminé de telle sorte que la somme (i) de ce montant (qui peut être un nombre négatif) et (ii) du Retour sur Investissement SWE égale le résultat du pourcentage de Retour Minimum SWE appliqué au Retour Total sur Investissement: $X = ((X) + (\text{RISWE})) = (\text{MIN}\% \text{ de RTI})$ où X = Montant Moins Ajusté SWE RISWE = Retour sur Investissement SWE RTI = Retour Total sur Investissement

	MIN% = Retour Minimum SWE
Montant Plus Ajusté SWE	Sera le montant déterminé de telle sorte que la somme (i) de ce montant et (ii) du Retour sur Investissement SWE égale le résultat du pourcentage de Retour Maximum SWE appliqué au Retour Total sur Investissement: $X = ((X) + (RISWE)) = (MAX\% \text{ de RTI})$ Par lequel $X = \text{Montant Plus Ajusté SWE}$ RISWE = Retour sur Investissement SWE RTI = Retour Total sur Investissement MAX% = Retour Maximum SWE.
Montant de Rattrapage SWE	Signifie le résultat de: $X = (MAX\% \text{ de RTI}) - (MIN\% \text{ de RTI})$ où $X = \text{Montant de Rattrapage SWE}$ MAX% = Retour Minimum SWE MIN% = Retour Minimum SWE RTI = Retour Total sur Investissement.
Retour sur Investissement SWE	Signifie la somme globale de tous les Retours sur Investissement déjà réalisés par la Société concernant les Parts Sociales SWE, y compris tout Montant de Rattrapage SWE ou Montant Plus Ajusté SWE.
Retour Maximum SWE	Signifie 20% multipliés par SWE ADJ, à condition qu'il ne soit jamais supérieur à 20%.
Retour Minimum SWE	Signifie 15% multipliés par SWE ADJ, à condition qu'il ne soit jamais supérieur à 15%.
Parts Sociales SWE	Signifie les Parts Sociales SWE-2 et les Parts Sociales SWE-3.
Parts Sociales SWE-2	Signifie les Parts Sociales des Catégories SWE-2.
Parts Sociales SWE-3	Signifie les Parts Sociales des Catégories SWE-3.
Parts Sociales Sweet	Signifie les Parts Sociales SWE-2 et les Parts Sociales SWE-3.
Montant Total d'Annulation	Signifie le montant déterminé conformément aux dispositions de l'Article 5.4.
Montant Total d'Annulation de	Signifie le montant auquel la Catégorie O-1 d'une Classe (ou de Classes) de Parts Sociales rachetées et annulées conformément à l'Article 5.4 a droit du Montant Total d'Annulation de cette/ces Classe(s), déterminé conformément aux dispositions de l'Article 6.
Catégorie O-1	
Montant Total d'Annulation de	Signifie le montant auquel la Catégorie SWE-2 d'une Classe (ou de Classes) de Parts Sociales rachetées et annulées conformément à l'Article 5.4 a le droit comme une partie du Montant Total d'Annulation de cette/ces Classe (s), déterminé conformément aux dispositions de l'Article 6.
Catégorie SWE-2	
Montant Total d'Annulation de	Signifie le montant auquel la Catégorie SWE-3 d'une Classe (ou de Classes) de Parts Sociales rachetées et annulées conformément à l'Article 5.4 a le droit comme une partie du Montant Total d'Annulation de cette/ces Classe (s), déterminé conformément aux dispositions de l'Article 6.
Catégorie SWE-3	
Retour Total sur Investissement	Signifie la somme globale de tous les Retours sur Investissement déjà réalisés par la Société à tous les Associés.
Transfert	Signifie, concernant une Part Sociale, (a) vendre, céder, transférer ou autrement aliéner (y compris par voie de transmission en vertu de la loi), directement ou indirectement, cette Part Sociale ou tout intérêt juridique ou bénéficiaire ou tout droit économique, de vote ou autre afférent à cette Part Sociale; (b) mettre en gage, grever, hypothéquer ou autrement créer ou permettre de subsister toute Part Sociale, tout privilège ou grèvement sur cette Part Sociale ou tout intérêt juridique ou bénéficiaire afférent à cette Part Sociale; (c) créer toute fiducie ou conférer tout intérêt sur cette Part Sociale ou tout intérêt juridique ou bénéficiaire afférent à cette Part Sociale; (d) conclure tout contrat, tout accord ou toute entente concernant un transfert de votes ou le droit de recevoir des dividendes ou autres distributions à l'égard de cette Part Sociale; (e) renoncer, concéder ou céder tout droit ou toute option de recevoir cette Part Sociale ou tout intérêt juridique ou bénéficiaire afférent à cette Part Sociale ou demander sa remise (que le droit ou l'option soit conditionnel(le) ou absolu(e), réglé par une remise physique ou en numéraire, et qu'il/elle soit en espèces ou autrement); (f) conclure toute transaction ou tout autre accord en vertu duquel une personne détenant un intérêt juridique ou bénéficiaire afférent à cette Part Sociale, ou un droit

	ou un intérêt à l'égard de cette Part Sociale, ou qui Contrôle cette Part Sociale, accepte de:
	(iv) détenir tout avantage économique ou financier (y compris les droits de recevoir des distributions de bénéfices ou capital) au profit d'un autre;
	(v) effectuer tout paiement dont le montant est fixé par référence à un quelconque avantage économique ou financier de la nature précisée au sous-paragraphe (i) ci-dessus; ou
	(vi) procéder à tous les droits de vote attachés à cette Part Sociale tel que demandé par un autre; or
	(g) accepter, sous réserve de toute condition préalable (autre qu'une condition concernant le respect de toute procédure de préemption ou autre) ou ultérieure ou non, de réaliser l'un des points (a) à (f) ci-dessus
	étant entendu que pour les besoins de cette définition, une opération ou un accord peut être un Transfert indépendamment du fait qu'il soit conclu par le porteur inscrit de la Part Sociale en question, par écrit ou en contrepartie.
Déclencheur	Signifie que le Retour de l'Investisseur a dépassé le Seuil (et reste au-dessus du Seuil).
Loi Britannique de 2006 sur les Sociétés	Signifie la Loi Britannique de 2006 sur les Sociétés, telle que modifiée.
Parts Sociales Sweet Non Allouées	A la signification qui lui est donnée dans l'Accord applicable (le cas échéant).
Cessation des Activités	Signifie toute distribution faite par la Société à ses porteurs inscrits à la suite de la cessation des activités ou de la dissolution de la Société ainsi que, s'il en existe, toute Nouvelle Société Holding.

Art. 22. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un Associé réunit toutes les Parts Sociales de la Société entre ses seules mains, la Société sera une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés; dans ce cas, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même Loi sont applicables.

Art. 23. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social sont estimés à deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. STANICZEK, E. IDIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 6 août 2013. Relation: DIE/2013/9651. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 23 août 2013.

Référence de publication: 2013120999/2631.

(130147522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

KV Lux Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 144.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120675/9.

(130146425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Laotse Asia Restaurant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 2, rue de Medingen.

R.C.S. Luxembourg B 61.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120690/9.

(130146229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

LDV Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 96.644.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120692/9.

(130146389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

"Le Pain Vital" S.A., Biobrout Bäckerei Gerard, Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 26, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 68.021.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120694/9.

(130146351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Linden Developpement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120697/9.

(130146823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

L.M.B.E. Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120676/9.

(130146846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Mecsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120723/9.

(130146663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.
